

Bulletin municipal

SAINT-JEURES INFORMATIONS

Décembre 2025 • N°55



ÉDITORIAL



Monsieur André Duboeuf

Chères Saint-Jeuroises, chers Saint-Jeurois,

Alors que nous approchons de la fin de cette année, il est important de prendre un moment pour réfléchir aux réalisations qui ont marqué notre communauté, ainsi qu'aux défis que nous avons surmontés ensemble.

L'un des temps forts de cette année a été l'achèvement des travaux de notre médiathèque. Cet espace est bien plus qu'un simple bâtiment, c'est un lieu de rencontre, d'échange et de partage de la connaissance. Un endroit où chaque habitant peut s'enrichir, s'inspirer et se divertir, une belle réalisation pour nous tous.

Je suis également ravi d'annoncer la fin des travaux dans le village de Pélinac. Nos efforts pour rénover et revitaliser cet endroit ont porté leurs fruits.

La modernisation de tous les réseaux, le renforcement du réseau d'eau qui alimente le bas de la commune avec le changement de la canalisation Saint-Jeures/Pélinac, le nouvel enrobé de la chaussée ont constitué une autre avancée majeure. Ces améliorations garantissent la sécurité de tous et offriront un cadre de vie plus agréable.

Le travail mené sur la révision du PLU n'a pas été facile. Il a impliqué des consultations multiples, des débats et des compromis pour garantir un aménagement du territoire à la fois respectueux des lois, de notre environnement et adapté aux besoins de la population. Ce PLU révisé s'inscrit dans une vision à long terme afin de concilier développement économique, qualité de vie et préservation du patrimoine naturel. Les différentes zones ont été redéfinies pour mieux répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Alors que je termine mon mandat, je tiens à remercier le Conseil Municipal et ceux qui m'ont soutenu pendant ces années difficiles. J'ai décidé de ne pas me représenter pour un nouveau mandat, il est temps de passer le flambeau à de nouvelles voix et idées. Je suis convaincu que la prochaine génération de dirigeants saura porter notre commune vers de nouveaux horizons.

**André DUBOEUF
Maire de Saint-Jeures**

SOMMAIRE

Amicale laïque/Association «la misou de la biata de Pouzèoue».....	4-5
Sapeur Pompiers.....	6
Nuits-Saint-Jeures	7
Artisans et commerçants de Saint-Jeures	8
Saint-Jeures sport jeunesse	9
Saint-Jeures détente	10
Association communale de chasse agréée/La boule montagnarde.....	11
FJEP : Club de foot de Freyzenet	12-13
L'église protestante unie du Mazet	14
Le sel du Lignon/ Les joyeux amis Saint-Jeurois/Rando du Haut-Lignon.....	15
Plein Lizieux	16
École de Freyzenet	17
École de Saint-Jeures	18
MAM : Les petits saint-j'heureux	19
Nouvelles installations	20 -21
L'Espace Bien-Être - Mairie de Saint-Jeures	22
Révision du PLU/ Rappel sur les autorisations d'urbanisme.....	24
Artinov récompense l'entreprise Mézenk.....	25
Nouvelle médiathèque de Saint-Jeures.....	26-27
Séneçon du Cap	28-29
Campagne de stérilisation des chats errants sur la commune.....	30
Travaux barrage de Lavalette	31
SICTOM.....	32
Élection : nouveauté sur le scrutin	33
Départ en retraite de deux agents/Expo photos	34
Nouveau logo pour la commune	35
Travaux du Conseil Municipal 2025	36
Conseils Municipaux	37-50
Etat-civil	51

Invitation

**Le Conseil Municipal vous invite à venir prendre le verre de l'amitié
lors de la cérémonie des vœux
le samedi 10 janvier 2026 à partir de 16 heures
à la Maison du Bru. Venez nombreux !**

**Si vous souhaitez des numéros supplémentaires du «Saint-Jeures Informations», adressez-vous à la Mairie. C'est gratuit. Vous pouvez également les consulter et les télécharger sur notre site internet :
<https://www.cc-hautlignon.fr/communes/saint-jeures/>**

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE LAÏQUE



Association des Parents d'Elèves
de l'école du Lizieux



L'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école du Lizieux œuvre tout au long de l'année pour soutenir les projets pédagogiques des enseignants et améliorer la vie de l'école.

Grâce à l'implication des parents bénévoles, plusieurs actions sont organisées : ventes (chocolats de Noël, fruits galettes et brioches des rois) ou encore fêtes des écoles (spectacle de Noël et soirée sarasson).

Ces moments conviviaux permettent de récolter des fonds destinés à financer les

sorties scolaires, les activités culturelles ou l'achat de matériel éducatif. Cette année, les enfants ont pu profiter d'une journée jeu avec un goûter pour Noël, un spectacle de fauconnerie et une participation de 10 euros par enfant pour le voyage de fin d'année.

L'APE remercie chaleureusement toutes les familles et habitants du village pour leur participation et leur soutien, indispensables à la réussite de ces projets.

ASSOCIATION «LA MISOU DE LA BIATA DE POUZÈOUE»

La maison de la bête de Pouzols a fermé ses portes à la fin de l'été pour travaux.

2025, heureuse année... Le projet de réfection de la toiture de la maison de la bête de Pouzols a vu le jour. Les travaux ont commencé en octobre. Deux entreprises locales interviennent sur le site (charpentier et lauzeur).

L'ancienne charpente a été intégralement déposée et remplacée par une nouvelle. Les lauzes seront reposées, c'est le matériau

régional. Il valorise l'aspect architectural de nos maisons.

Les membres bénévoles de l'association sont très fiers de cette phase importante de travaux qui va pérenniser l'édifice. Ils ont été très sollicités dans de nombreuses actions pour permettre de collecter des fonds et rendre viable ce qui semblait à beaucoup être un « projet un peu fou... ». A l'occasion du démarrage de ce chantier, nous rendons hommage à toutes celles et ceux qui ont œuvré pendant de nombreuses années pour faire revivre

cette petite maison située au cœur du bourg de Pouzols. Dès la création de l'association en 1978, des femmes et des hommes ont mis toute leur énergie à restaurer cette maison : renforcement de la charpente, changement de fenêtres, aménagement de l'intérieur avec du mobilier, des objets de piété... Un immense merci pour tous ces efforts, cet engagement, car aujourd'hui, c'est un joli bâtiment ouvert à la visite qui siège dans le hameau près du puits.

Les membres, avec leur joie et leur bonne humeur, ont participé à plusieurs évènements importants : balade gourmande en juin en partenariat avec le GIE fruits rouges des Monts du Velay. Une très belle aventure qui a permis, lors du parcours champêtre de découverte des exploitations de fruits rouges de Pouzols, d'inclure la visite de la maison de la béate. Lors de cette journée, les membres de l'association ont reçu près de 70 personnes dont 2 ont adhéré à l'association.

Les visites guidées de l'été sont un moment de convivialité. De nombreuses personnes découvrent cette histoire locale et d'autres viennent parce que le souvenir des mois de Marie est encore présent. Les croix de rogation sont reconnues de quelques visiteurs et l'on nous indique qu'il existe des paroisses où l'on bénit encore aujourd'hui ces petites croix tombées dans l'oubli au début des années 1960. Un clin d'œil à l'histoire...

Nous rencontrons également des personnes qui reviennent après une visite faite des années auparavant et se réjouissent de la dynamique de l'association et de ses projets. Nous remercions particulièrement toutes les personnes qui ont soutenu le projet de réfection intégrale de la toiture : Les visiteurs tout au long de ces 2 années, la Région, le Département, la Mairie, la Fondation du Patrimoine et ses mécènes de Haute-Loire, les nombreux donateurs, les entreprises locales... Sans oublier celles et ceux que l'on

ne nomme pas mais pour qui nous avons une réelle pensée.

Comme nous l'avons souligné cette restauration est une très belle récompense pour l'association et ses 47 ans d'existence... La maison de la béate de Pouzols, c'est le phare qui veille sur le hameau, bourg qui ne cesse d'accueillir – avec bonheur – de nouvelles familles avec enfants.

Il est donc important de préserver, de fédérer cette vie au sein du hameau. Pour cela les membres de l'association organisent chaque année un repas ou un pique-nique dans l'été afin que les habitants se rencontrent, partagent des moments sympathiques sous les tonnelles.

Mais faire vivre une association, c'est compter sur l'humain. Nous avons besoin de nouveaux membres pouvant donner un peu de leur temps. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues ! Le partage, la solidarité sont nos meilleurs alliés. Nous sommes – sans prétention – des passeurs d'histoire et celle des maisons de béates est d'autant plus précieuse qu'elle représente notre région.

Nous nous devons de préserver ces petits édifices typiques de Haute-Loire. Vous retrouverez des informations sur la maison de la béate de Pouzols sur les sites touristiques de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon.



VIE ASSOCIATIVE

Pour soutenir nos projets de restauration, vous pouvez adresser vos dons à :
Association « La misou de la biata de Pouzèoue » - 15 Rue de l'Assemblée –
43200 ST-JEURES (Pouzols)
Un reçu fiscal sera envoyé sur demande.

N'oubliez pas nos « bées », elles sont la mémoire de la Haute-Loire. Nous vous retrouverons avec joie en 2026 lors de l'inauguration.

SAPEURS POMPIERS

Évènement marquant de cette année :

Le 26 avril 2025, les sapeurs-pompiers ont fêté leurs 100 ans.

À cette occasion, une course au fromage a été organisée, suivie de discours.

Pour rester dans le thème, une tartiflette était servie pour clôturer cette belle journée .

Merci à tous les participants et spectateurs pour votre présence.



Recrutement :

Nous avons le plaisir d'accueillir Éline COURIOL, habitante d'Araules.
Nous lui souhaitons la bienvenue.

Calendriers :

Vos sapeurs-pompiers vont commencer leur traditionnelle tournée des calendriers. Merci à toutes et à tous pour votre accueil chaleureux.

Date à retenir :

Samedi 28 février 2026, traditionnelle choucroute à la salle du Bru.

Samedi 16 et dimanche 17 mai 2026 à la Caserne, vente de fleurs.

Samedi 1er août 2026, 2ème édition de la course au fromage.

L'ensemble de la caserne remercie les habitants pour leur implication et leur participation tout au long de cette année et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.



NUITS-SAINT-JEURES



La 8ème édition des Nuits Saint Jeures a de nouveau connu, cet été, un vif succès malgré une météo capricieuse certains vendredis.

Encore une fois, la saison a été riche en rencontres. La fréquentation continue d'augmenter au fur et à mesure de l'avancée de l'été. Certains soirs ont connu un vif succès, comme lors de la soirée de la tarte géante aux fruits rouges, proposée par la pâtisserie La Jonquille au profit de l'association.

La place de l'église est un vrai havre d'accueil pour les visiteurs qui continuent de faire l'éloge du marché nocturne. Entre le plaisir de se promener, de déguster les produits, de se restaurer avec les différentes propositions de restaurations ! La douceur du parc ombragé a toujours autant de succès. Et le plaisir de découvrir différents groupes de musique et de nouvelles animations tout au long de l'été est aussi un gage de qualité. L'accueil et la sécurité étant notre priorité, le lieu reste accessible à une grande majorité de personnes composées de différents âges.

Cette année, de nouveaux exposants se sont ajoutés aux « anciens », et tous ont été chaleureusement accueillis et ont connu encore une fois, un vif succès, avec de nouveaux produits. Environ une quarantaine d'exposants se sont côtoyés sur l'été et ont permis de faire connaître différentes initiatives locales en termes d'agriculture, d'artisanat

et de commerce ce qui reste un marché de qualité, à découvrir sur notre territoire.

Nous remercions en particulier la mairie pour son implication et son engagement pour le bon déroulement des Nuits Saint Jeures. Ainsi que son aide financière avec le versement de la subvention, grâce à laquelle il nous est possible de continuer d'investir dans l'achat de matériel (enceinte, diable, barnum pour le podium...) afin de faciliter le travail des bénévoles.

Merci également à tous les bénévoles qui ont été fidèlement présents tous les vendredis et samedis matins pour la préparation et le démontage des installations, deux phases indispensables de nos événements.

Nous remercions également les employés communaux pour leur disponibilité.

Nous remercions les habitants autour de la place du marché, pour leur patience pendant les soirées des vendredis !

Et aussi, merci à tous les participants aux marchés, qui malgré leur activité donnent de leur temps pour que ces soirées restent des moments festifs, de partage et de rencontres. La saison 2026 se prépare déjà pour la 9ème édition. De nouveaux membres du bureau vont venir renforcer l'équipe déjà en place. Et bien sur, si vous voulez participer à l'aventure en tant que bénévole pour une ou plusieurs soirées, surtout à la buvette, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons !

ARTISANS ET COMMERCANTS DE SAINT-JEURES

Faire vivre le village ensemble

L'Association des Artisans et Commerçants de Saint-Jeures œuvre tout au long de l'année pour dynamiser la vie du village et mettre en valeur les acteurs locaux — artisans, commerçants, producteurs et prestataires — qui font la richesse de notre territoire.

En valorisant les initiatives locales et en organisant des moments conviviaux, l'association contribue activement à renforcer le lien entre les habitants et la vie économique du village.

Une Fête du Pain 2025 réussie

Le dernier week-end de juin 2025, la traditionnelle Fête du Pain a de nouveau rassemblé un large public au Parc des Droits de l'Homme à Freyenet.



Sous un ciel radieux, visiteurs et habitants ont profité d'un marché artisanal, d'un vide-grenier, d'animations et d'un repas avec des produits locaux et le fameux méchoui, préparés et servis par nos bénévoles de toutes les générations, et partagé dans une ambiance familiale.

Le pain, cuit dans le four banal, a une fois encore connu un grand succès !

L'ambiance musicale a donné à la journée un ton festif et chaleureux, fidèle à l'esprit de Saint-Jeures.

L'association remercie chaleureusement tous



les bénévoles, exposants et visiteurs, ainsi que la municipalité, qui ont contribué à la réussite de cette belle édition. Ces moments de partage montrent combien la convivialité et la solidarité demeurent au cœur de la vie du village.



Des rendez-vous tout au long de l'année

Au-delà de la Fête du Pain, l'association a organisé également une animation de Noël gratuite où petits et grands ont pu déguster la Douce, jouer et rencontrer le Père-Noël.

Les artisans-commerçants vous ont également proposé la Ronde des Sapins, une animation de début d'année désormais bien ancrée dans le calendrier local où les habitants se sont vus offrir boissons chaudes et grillades autour d'un feu de joie.

Ces temps forts, placés sous le signe de la bonne humeur et de la rencontre, sont autant

d'occasions de se retrouver, d'échanger et de faire vivre ensemble notre commune.

D'autres projets sont à l'étude pour poursuivre cette belle dynamique tout au long de l'année.

Rejoignez-nous !

L'Association des Artisans et Commerçants de Saint-Jeures est ouverte à toutes et à tous : habitants, commerçants, artisans, producteurs, désireux de s'impliquer dans la vie locale.

Chacun peut participer à sa manière :

- en donnant un peu de temps,

- en aidant lors d'un événement,
- simplement en soutenant les actions menées.

Rejoindre l'association, c'est contribuer à faire vivre le village et à renforcer les liens qui nous unissent, dans un esprit de convivialité et de partage.

À noter

La prochaine Fête du Pain aura lieu le dernier week-end de juin 2026.

Notez dès à présent la date dans vos agendas pour un nouveau moment de rencontre et de bonne humeur à Saint-Jeures !

SAINT-JEURES SPORT JEUNESSE



Cette année, nos seniors masculins ont accédé à la D4 !

De nouvelles équipes à affronter, un nouveau niveau de jeu, mais toujours la même motivation et l'envie de progresser.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre notre équipe !



Du côté des seniors féminines, la fin de saison dernière a été compliquée en raison d'un effectif réduit. Mais ce début de saison marque un recrutement exceptionnel, et les perspectives sont très prometteuses pour la suite !

Nos vétérans, quant à eux, poursuivent cette saison leur entente avec le club des Vastres/ Recharinges, dans une belle dynamique de camaraderie et de passion partagée.

Vie associative

Le club prévoit de reconduire son célèbre tournoi de sixte, accompagné de la traditionnelle soupe au chou et d'un concert, le dimanche 9 août 2026 !

Cette année, nous proposerons également une matinée triples, le dimanche 15 mars 2026, à l'occasion des élections municipales.

À l'heure où nous écrivons cet article, d'autres événements sont en préparation (trail, concert estival, etc.).

Restez connectés via nos pages Facebook et Instagram : « Saint-Jeures Sport Jeunesse »

SAINT-JEURES DÉTENTE



Une nouvelle saison bien lancée !

L'association Saint-Jeures Détente a repris ses activités depuis la mi-septembre. De nouveaux adhérents nous ont rejoints, et face au succès grandissant de nos cours de gymnastique du lundi, un nouveau créneau a été ouvert le jeudi de 13h45 à 14h45 avec notre professeure Guylaine.

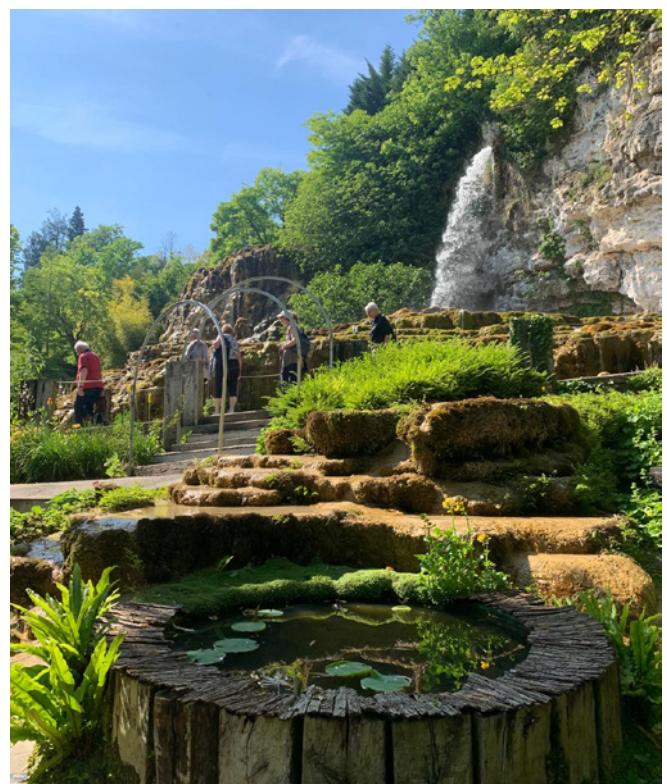


Depuis l'an dernier, Lauriane a développé plusieurs activités — Pilates et Fit'danse — qui rencontrent un franc succès.

Nos lundis après-midi tricot rassemblent, eux aussi, de plus en plus de participantes. Un grand merci à toutes nos tricoteuses pour leur travail et leur dévouement : leurs jolies créations sont offertes aux enfants prématurés des maternités, pour leur plus grand bonheur.

L'association avait organisé son premier marché de Noël l'an dernier, avec l'aide de

Vincent et Bénédicte. Ce fut un véritable succès ! Nous sommes donc ravis d'annoncer son retour cette année, d'autant que de nombreux exposants ont souhaité participer à nouveau.



Chaque année, Saint-Jeures Détente organise une sortie en car afin de réunir l'ensemble des adhérents autour d'un moment convivial. Cette année, nous avons pris la direction de la Drôme, pour découvrir le musée de l'Eau à Pont-en-Royans. La journée s'est poursuivie

par une promenade en bateau à roue jusqu'à la fontaine pétrifiante, un site naturel exceptionnel.

Comme le veut la tradition, nous clôturerons notre saison à l'Archou, autour d'un bon repas partagé dans la convivialité.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à rejoindre nos activités pour passer de bons moments !

Pour tout contact :

Nicole 06 46 83 55 30

Joelle 06 17 25 89 64

Josy 06 05 42 86 06

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE

L'ACCA de Saint-Jeures organise les 21 et 22 mars 2026 avec l'aide des ACCA du Mazet-St-Voy et des Vastres un concours de chasse aux chiens courants sur voie du sanglier.

Tout au long du week-end, 6 meutes d'une dizaine de chiens seront découplées pour la recherche des sangliers, sans armes, ni prise de gibier, l'occasion de faire découvrir la chasse à tout public avec un regard différent juste pour le plaisir d'être au plus proche de la nature et des chiens

Lors de cette manifestation de chasse, des repas seront servis le samedi midi, samedi soir et dimanche midi. Vous êtes tous les bienvenus...



LA BOULE MONTAGNARDE

L'association La Boule Montagnarde de Saint-Jeures continue d'animer la vie sportive locale avec passion et convivialité. Forte aujourd'hui de 11 licenciés, elle rassemble des amateurs de sport-boules motivés, qui participent activement aux compétitions locales et départementales.

Le club compte actuellement une équipe vétérans et une équipe engagée en critérium UBY, deux formations qui portent fièrement les

couleurs de notre commune sur les différents terrains de la région.

Chaque été, La Boule Montagnarde organise deux concours extérieurs devenus des rendez-vous incontournables pour les amateurs de boules du secteur :

- un 32 doublettes,
- un 32 quadrettes.



VIE ASSOCIATIVE

Ces manifestations rassemblent de nombreux joueurs et spectateurs dans une ambiance à la fois compétitive et conviviale, contribuant ainsi à la vitalité du village durant la belle saison.

Une dizaine de licenciés participent également chaque année aux phases qualificatives des championnats de France, dans les différentes spécialités : tête-à-tête, doublette et quadrette. Une belle preuve de l'engagement et du niveau sportif des membres du club !

L'objectif de l'association reste clair : poursuivre le développement du club, encourager la

pratique du sport-boules et continuer à faire rayonner Saint-Jeures à travers ce sport ancré dans nos traditions.

Nous serions ravis de vous rencontrer afin de vous présenter plus en détail nos activités et nos projets à venir.

Pour tout contact :

Nicolas CHARRA

**Secrétaire de la Boule Montagnarde de
Saint-Jeures**

06 68 05 92 33

FJEP : CLUB DE FOOT DE FREYCENET



HISTORIQUE...INCROYABLE

Le FJEP Freycenet en ½ finale de la Coupe Haute Loire !

2025 restera gravé dans nos mémoires, à nous tous, dirigeants, joueurs et supporters.

Le début de saison 2024/2025 avait mal débuté pour nos 2 équipes, du fait de plusieurs blessures longue durée de joueurs cadres notamment en équipe 1.

Il a donc fallu être patient, travailler dur et attendre que les 2 équipes retrouvent un peu de stabilité pour voir les bons résultats arriver

sur la fin de saison.

Les 2 équipes, dans des poules pratiquant un football de qualité, ont relevé le défi et ont réussi à se maintenir dans leurs divisions respectives (D2 et D4)

Mais la fin de saison a évidemment été marquée par le parcours historique du club qui a réussi à atteindre les ½ finales de la coupe Haute Loire.

Un parcours exceptionnel dans une ambiance de feu au stade de Freycenet.

Après avoir éliminé Bains (D1) Montfaucon (D2) Velay FC (R1) ...l'aventure s'est arrêtée face à la Séauve (R3).



GRAND MERCI

A tous les bénévoles qui ont donné un coup de main pour l'organisation des 2 dernières rencontres qui ont eu lieu à Freyzenet, aux dirigeants qui ont donné beaucoup de leur temps pour préparer, accompagner les joueurs dans cette belle aventure, aux supporters qui ont donné de la voix, encouragé et donné une belle image de notre club.

Malgré ses bons résultats de fin de saison et la bonne dynamique du club, plusieurs joueurs ont quitté le club ; Il a donc fallu faire un recrutement important pour maintenir nos 2 équipes.

Le début de saison est encourageant pour les 2 groupes, notamment dans le contenu des matchs mais surtout dans l'investissement au niveau des entraînements qui ont lieu le mardi et vendredi. Entre 15 et 20 joueurs sont présents à chaque entraînement, ce qui évidemment contribue fortement à la bonne ambiance dans le club et les résultats sur le terrain.

La jeunesse du club souhaitait dynamiser, relooker les vestiaires. Ils se sont retrouvés lors de 2 week-ends pour effectuer ses travaux. BRAVO à eux pour leur investissement et le résultat final.



Les bons résultats étant là et pour récompenser l'équipe 1 de leur beau parcours en coupe Haute Loire, 2 sponsors ont offert un jeu de maillots... Merci à Yssingeaux Ambulance et la pizzéria l'Archou.



A noter également que lors de la ½ finale de coupe de Haute Loire, les joueurs ont souhaité remercier et mettre à l'honneur 2 dirigeants du club « Mamy Renée et Papy Jean » pour leur investissement depuis de nombreuses années au sein de notre association.

Un coup d'envoi fictif a donc été organisé pour les remercier de leurs engagements.



VIE ASSOCIATIVE

L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DU MAZET (FREYCENET-FAY-MONBUZAT)

L'actualité, pour notre association, c'est d'abord le départ de notre Pasteure, Monique Orieux, pour un poste à mi-temps dans le Consistoire Eyrieux Doux au premier juillet.

Durant l'été, nous avons accueilli le Pasteur Pierre Emmanuel Guibal qui avait commencé sa carrière dans notre Paroisse en juillet 2000 et qui a mis fin à son ministère dans le Temple de ses débuts le 28 septembre dernier.

A l'heure actuelle, aucun remplacement permanent n'est prévu.

Toutefois, les activités se poursuivent tout au long de l'année, en particulier les rencontres des tricoteuses un mercredi après-midi sur deux dans la salle paroissiale de la Granette et les répétitions de la chorale consistoriale,

également œcuménique, tous les mardis, hors vacances scolaires, dans le même lieu.

Le culte est assuré au Temple de Freycenet le troisième dimanche du mois mais aussi lors d'accompagnement d'obsèques à la demande des familles.

En cette fin novembre, nous vous attendons nombreux dans la salle du Calibert, au Mazet, pour le traditionnel Marché de Noël où le vin chaud et le café sont offerts à tous.

La paroisse de l'église protestante unie vous souhaite un joyeux Noël et une excellente année nouvelle.

Bernard COTTE.



LE S.E.L. DU LIGNON

Arrivé en 1993 en France après avoir été créé dans les pays anglo-saxons le S.E.L. est un système de troc entre adhérents pour échanger des services, des savoirs, des objets, sans recours à l'argent. Il existe actuellement plus de 800 S.E.L. locaux, dont le S.E.L. du Lignon crée en 2020.

Après avoir payé une cotisation modique, chaque adhérent reçoit le listing de tous les autres avec leurs coordonnées et leurs offres et demandes. Celles-ci concernent tous les coups de main, les services que vous pouvez rendre (sans se substituer aux artisans) et les objets dont vous voudriez vous séparer.

Les échanges se font entre adhérents, pas forcément avec la personne qui vous a rendu le service. Ils se font en équivalence temps : 1h de service équivaut à 60 unités. Dans le S.E.L. du Lignon, l'unité s'appelle « truite »; ailleurs ce sera

des radis, des charbons, des babets, des clous... c'est une monnaie fictive qui n'a ni équivalence ni relation avec l'euro. Pour le matériel ce sont les partenaires d'échange qui en définissent la valeur.

Chaque partenaire aura une fiche personnelle sur laquelle il notera le nombre de truites échangées, l'un notera en + l'autre en - et en tiendra la comptabilité.

Le S.E.L. c'est aussi :

Des rencontres conviviales autour d'une Bourse Locale d'Echanges type vide grenier (B.L.E.) avec repas partagé.

Des animations diverses selon le moment : marche, spectacle, jeux, ... et tout ce que les adhérents aiment proposer.

Pour nous contacter :

06 71 22 73 05 – 06 70 38 74 21 – 06 72 12 80 00

LES JOYEUX AMIS SAINT-JEUROIS

Le savez-vous ?

Le mardi, dans la salle du Conseil et à partir de 14h, c'est le jour du Club des Ainés de Saint-Jeuures, c'est un petit club qui ne demande qu'à grandir.

Si vous aimez les jeux, vous avez toute votre place parmi nous. Faites un essai, vous ne le regretterez pas.

On vous attend.



RANDO DU HAUT-LIGNON

Eh ça marche encore et encore pour Rando du Haut-Lignon

Une activité plébiscitée par de nombreuses personnes qui pour se maintenir en bonne forme ont choisi de bouger en marchant.

Elles ont choisi la randonnée et sur notre plateau, RHL est à même de satisfaire leur envie.

La dernière assemblée générale a enregistré un chiffre record d'adhérents présents, pas

VIE ASSOCIATIVE

moins de 95 personnes. Signe d'un vif intérêt pour cette activité et son organisation.

Le bilan de la saison écoulée est plus que satisfaisant et on y prévoit les améliorations que l'on peut apporter pour coller au mieux aux besoins des marcheurs.

Pour rappel, cette association affiliée à la FFR existe depuis 2005, compte 130 adhérents, une quinzaine d'animateurs et propose un programme varié : 3 balades par semaine de niveaux différents, des week-ends, des séjours en dehors de notre Haute-Loire, des réunions festives qui créent une bonne convivialité, de quoi donner envie à des personnes en quête de « bouger » et de partager des moments de plaisir avec des personnes dynamiques et sympas.

Il faut savoir que les portes sont grandes

ouvertes pour accueillir de nouveaux randonneurs. Pour plus de renseignements, consulter le blog de l'association : www.randoduhautlignon.fr

Et tous en marche pour des rando et du plaisir partagé.



PLEIN LIZIEUX

Sous l'impulsion de l'association Plein Lizieux, les habitants de la commune se sont à nouveau réunis pour une grande photo collective. La première avait été prise en l'an 2000 : vingt-

cinq ans plus tard, c'est un nouveau cliché qui vient immortaliser le passage du temps et la vie qui continue de tisser ses liens au cœur du village.



ÉCOLE DE FREYCENET

LES ARBRES ET LA FORÊT ONT ÉTÉ À L'HONNEUR CETTE ANNÉE !

L'année 2025 a été l'occasion de sensibiliser les enfants à la biodiversité et au respect de l'environnement.

Découverte sensorielle de la forêt, réalisation d'un herbier artistique, un travail sur les oiseaux et les animaux de la forêt a été mené dans les classes pour découvrir leurs empreintes et leur habitat. Pour clôturer ce projet, les élèves ont eu la chance de participer à une classe découverte à St Julien Chapteuil : une belle expérience de vie commune qui a laissé de



Pour cette nouvelle rentrée 2025-2026, l'équipe enseignante composée de Céline BARRALON et Angélique PRADIER (aidées par Peggy COLLANGE et Sylvianne AGIER) a décidé de travailler sur « le temps qui passe et le temps passé. »

En effet, en activant notre machine à remonter le temps, nous voyagerons dans les époques pour découvrir notre histoire et la vie de nos ancêtres...

beaux souvenirs!

Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien financier de la municipalité et de l'Amicale ! **Un grand MERCI...**



Documentaires, albums, visite du musée de la Mine ou encore de la Forteresse de Polignac permettront aux 44 élèves de l'école de Freyzenet de mieux comprendre comment vivaient les chevaliers au temps des châteaux forts, l'art rupestre au temps des Cro-Magnon ou encore la vie sans électricité à l'époque de nos arrière-grands-parents...

ÉCOLE DE SAINT-JEURES

UNE ANNÉE SUR LE THÈME DE LA NATURE, DES ARBRES, DE LA FORÊT !

Tout au long de l'année scolaire 2024/2025 les élèves de l'école de Saint Jeures ont travaillé sur le thème de la nature et plus précisément des arbres.

Les élèves ont participé au projet fédérateur de l'Inspection Académique, « L'arbre qui cache la forêt » et ont réalisé chaque période un petit défi artistique sur ce thème-là. Ils ont exploré ce sujet à travers la peinture, le collage mais aussi la réalisation d'œuvres en 3D.

La communauté de communes du Haut Lignon a également proposé aux enfants de l'école un projet qui s'intitulait « Une forêt en commun ». Avec l'aide de Marine Schmitt, écologue, ils se sont rendus sur le terrain et ont pu observer les différentes essences d'arbres présentes dans les forêts de Saint Jeures. Ils ont appris, grâce à une clé d'identification, à reconnaître les différentes espèces et à les classer (feuillus, résineux...) et donc à les nommer.

Ils ont également travaillé sur la faune qui peuple les forêts du village. Ce travail a été repris par Hugues Giraud de la Fédération de Chasse.



Toujours dans le cadre de ce projet de la Communauté de Communes, les enfants ont été invités à choisir un arbre puis à réaliser un travail de photographie : le portrait d'un arbre choisi, et à produire des cyanotypes (procédé photographique monochrome négatif ancien). Ce travail était accompagné par l'artiste, Tini Chouvenc. Ce travail a donné lieu à une exposition au Chambon sur Lignon.

Les enfants, ont également réalisé un jardin à l'école avec l'aide de Mr Rault et Mr Rochelet. Les légumes récoltés ont été cuisinés pour les repas de la cantine (salades, potimarrons...)



L'année scolaire s'est achevée par un voyage scolaire de deux jours placé sous le signe de la nature au centre AVEA de Saint Julien Chapteuil.

Les plus grands ont eu un éveil au 5 sens au cours d'une promenade en forêt. Ils ont pratiqué le biathlon. Les CE1/CE2 ont travaillé autour de l'énergie hydraulique et les CM1/CM2 autour du système solaire.

Un grand merci à l'Association de Parents d'élèves de l'école et à la municipalité qui nous ont permis de financer cette classe découverte !

L'année scolaire 2025/2026, aura pour thème le voyage, et la découverte des régions françaises, des paysages, des coutumes, des monuments...et d'ores et déjà de nombreuses activités en lien avec ce sujet sont prévues !

MAM : LES PETITS SAINT-J'HEUREUX

Depuis 3 ans, la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) Les Petits Saint J'Heureux accueille des enfants de 0 à 6 ans. Nos petits bouts grandissent vite et ont la chance de pouvoir s'épanouir ensemble, dans un cadre sécurisé et chaleureux, pensé pour favoriser leur développement, leur curiosité et leur autonomie.

Les bébés arrivés au tout début de la MAM ont déjà franchi une étape importante : ils ont fait leurs premiers pas à l'école ! C'est une fierté pour toute l'équipe et un signe que la MAM joue pleinement son rôle d'accompagnement à la socialisation et à l'apprentissage des plus petits.

Aujourd'hui, nous avons des places disponibles pour accueillir de nouveaux enfants. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou pour venir visiter la structure :

Roche Justine : 06.27.52.34.29
Paulet Victorine : 06.19.13.44.30
mamlpsjh@gmail.com

Grâce au loto de décembre, et à votre présence à tous, nous avons pu leur offrir de nouveaux jeux et équipements ainsi que de nombreuses sorties (Paugres, spectacles..) Merci à vous !



NOUVELLES INSTALLATIONS

LOIC CHARRA - PLATRERIE PEINTURE

Un nouveau partenaire de confiance pour vos projets professionnels.

Le secteur du bâtiment accueille un nouvel acteur ambitieux et passionné : Charra Loïc – Plâtrerie & Peinture.

Fondée par Loïc Charra, artisan qualifié et fort de plusieurs années d'expériences dans le second œuvre, l'entreprise met son savoir-faire au service des particuliers et des professionnels pour tous travaux de plâtrerie, peinture, finition et rénovation intérieure.

Une entreprise locale, réactive et exigeante sur la qualité.

Installé à Saint-Jeures, Loïc Charra se distingue par sa capacité à combiner rigueur, technique et sens du détail esthétique. Chaque chantier est mené avec soin, dans le respect des délais et des normes, afin d'assurer une finition impeccable, durable et adaptée aux besoins spécifiques des entreprises.

« Créer ma propre structure, c'est avant tout

une façon de mettre en avant le travail bien fait, le contact humain et la confiance. J'ai voulu une entreprise à taille humaine, proche de ses clients », explique Loïc Charra, le fondateur.

Des prestations complètes et sur mesure

L'entreprise intervient sur une large gamme de prestations :

- Travaux de plâtrerie sèche (cloisons, doublages, faux plafonds, isolation)
- Peinture intérieure et extérieure, décoration
- Revêtement de sol (parquet flottant stratifié et PVC)
- Conseils personnalisés pour la mise en valeur des locaux

Avec une approche personnalisée, Loïc Charra accompagne chaque client dès la conception du projet jusqu'à la livraison finale, garantissant une coordination fluide et un rendu à la hauteur des attentes.

CHARRA Loïc – Plâtrerie & Peinture

Téléphone : 06-20-03-98-16

Email : charra.loic43200@gmail.com

Adresse : 24 route du Lizieux 43200 Saint-Jeures

STEVEN CLERJON - PLOMBERIE ET CHAUFFAGE

À seulement 34 ans, Steven Clerjon se lance dans une belle aventure : ouvrir sa propre entreprise de plomberie et chauffage en Haute-Loire.

Fort de plusieurs diplômes – installateur sanitaire, installateur thermique et mention complémentaire en maintenance – Steven allie savoir-faire, rigueur et passion pour son métier.



Ce qui le distingue ?

- Un professionnalisme irréprochable
- Une grande écoute des besoins de ses clients
- Toujours souriant, aimable et respectueux
- Un travail soigné, efficace et durable

Que ce soit pour une installation, une rénovation, un dépannage ou un entretien,

Steven apporte des solutions adaptées et de qualité pour votre confort au quotidien.

Avec lui, pas de mauvaises surprises : juste le plaisir d'avoir affaire à un artisan de confiance, proche de ses clients et fier de contribuer au bien-être des foyers en Haute-Loire.

Plomberie, chauffage, maintenance : Steven est le pro qu'il vous faut !

Téléphone : 07 86 57 47 52

HERVÉ BOIS 43 - LIVRAISON DE BOIS À DOMICILE

Notre commune accueille un nouvel artisan de proximité ! Hervé Goudard, avec son entreprise HERVÉ BOIS 43.

Bien implanté localement, Hervé connaît le territoire, ses habitants et leurs attentes.

Son activité porte sur la vente et la livraison à domicile de bois de chauffage. Il propose une offre complète : bois dur et/ou résineux selon vos installations, besoins et budget. Sur commande, il peut adapter la dimension des bûches que vous souhaitez.

La livraison de votre bois se fait sur rendez-vous, aux jours et horaires qui vous conviennent le mieux.

A partir du printemps, il proposera également

des sacs de buchettes : en bois résineux pour allumer votre feu, en bois dur pour alimenter vos fourneaux, cuisinières bois, braseros, barbecues, fours...

Les bois façonnés par Hervé proviennent de forêts les plus locales possible. Aussi les essences sont variables (frêne, charme, hêtre, chêne, pin, mélèze, etc), mais toutes sélectionnées pour leur qualité.

En choisissant un artisan local vous favorisez le circuit court, le service personnalisé et encouragez la dynamique de notre village.

Si vous souhaitez vous renseigner ou commander, vous pouvez contacter Hervé au **06 83 20 00 76**.

VIRGINIE MATHEVET

Un Nouvel Élan au Bien-Être à Saint-Jeures

L'espace bien-être de Saint-Jeures, situé au premier étage de la mairie, se réjouit d'accueillir une nouvelle praticienne : Virginie Mathevet. À 52 ans, après un tournant significatif dans sa carrière et dans sa vie, elle choisit de s'installer sur le Haut-Lignon et emménage au Mazet-Saint-Voy en 2022. Il devient alors évident pour elle, en se consacrant aux soins énergétiques et à l'hypnose, qu'elle a trouvé sa voie. Forte

d'une expérience variée en tant que secrétaire, assistante maternelle et commerçante, elle a également exercé au Chambon-sur-Lignon au sein de plusieurs établissements dans la restauration, l'hôtellerie et le commerce.

Douce et bienveillante, sa formation en hypnose Sajece, inspirée de l'hypnose éricksonienne, lui permet de vous accompagner avec une méthode qu'elle a découverte en



VIE MUNICIPALE

2017. "L'hypnose a changé ma vie", confie-t-elle. Le processus repose sur l'utilisation d'une dizaine de métaphores, les bienfaits sont ressentis dès la première séance. Outre l'hypnose SAJECE, Virginie propose une approche globale incluant également des soins énergétiques en reiki, le magnétisme et le massage métamorphique, qui consiste en un effleurement doux des pieds, des mains et de la tête. "Cette technique permet de libérer les blocages émotionnels et évènements liés aux périodes clés de la vie, de la préconception aux premiers mois d'existence," explique-t-elle. A travers une écoute attentive et bienveillante, elle vous accompagne dans votre transformation intérieure.

Tarifs et Disponibilités :

Les séances d'une durée allant de 45 minutes à 1h30 vous sont proposées à partir de :

- 80 € pour l'hypnose,
- 60€ pour le reiki et le massage métamorphique
- 20 € pour une séance de magnétisme.

Pour toute prise de rendez-vous ou renseignement :

Téléphone : 06 03 21 20 33

Email : virginiemathevet.hypnose@gmail.com

Venez découvrir ces nouvelles approches et offrir à votre bien-être l'attention qu'il mérite !

Un temps de rencontre bienveillant vous est proposé le samedi 10 janvier 2026 à partir de 10h00 dans la salle sous la mairie de Saint-Jeures où tous les soins vous seront présentés au cours d'un temps d'échange qui permettra de comprendre vos besoins.

Parce que le bien-être n'est pas un luxe, mais un retour à soi.



L'ESPACE BIEN-ÊTRE - MAIRIE DE SAINT-JEURES

Afin de répondre aux besoins de la population et de faciliter l'accès aux soins et aux pratiques de bien-être, la commune met à disposition un Espace Bien-Être.

Ce lieu rassemble plusieurs professionnels qui assurent des permanences régulières. Chacun peut y trouver un accompagnement adapté, qu'il s'agisse de soins infirmiers, de consultations paramédicales ou de pratiques de relaxation. Rendez-vous à l'étage de la mairie au 2 rue du Sabotier.

Le cabinet infirmier

Sophie Falgon et Elisabeth Digonnet sont installées dans l'Espace Bien-Être depuis novembre 2024. Elles assurent les soins infirmiers courants au cabinet, mais également à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Elles réalisent entre autre les injections, pansements, prises de sang, suivis de traitements ou encore la surveillance de certaines pathologies chroniques. Leur rôle de

proximité permet de garantir un suivi médical régulier et facilite la continuité des soins au sein de la commune.

Prise de rendez-vous : 07 44 41 09 94

L'ostéopathie

Clémence Argoud consulte tous les vendredis. Elle prend en charge les troubles fonctionnels, qu'ils concernent les articulations, les muscles, la posture ou encore certaines gênes liées au quotidien (tensions, blocages).

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou directement en ligne via Doctolib.

Prise de rendez-vous : 07 81 41 91 49

Les massages bien-être

Cécile Ferrier est présente chaque mardi pour proposer des séances de massage bien-être. Ces massages ont pour objectif d'apporter détente et relaxation. Ils s'adressent à toute personne souhaitant bénéficier d'un temps de pause et de relâchement.

Prise de rendez-vous : 06 82 34 15 66

Hypnose, Reiki et massage métamorphique

Virginie Mathevet accueille le public les mercredis et jeudis après-midi. Elle propose des séances d'hypnose, de Reiki ainsi que de massage métamorphique. Ces approches visent à favoriser la relaxation et à accompagner les personnes dans la gestion de certaines difficultés ou dans leur recherche d'équilibre personnel.

Prise de rendez-vous : 06 03 21 20 33



INFOS EN BREF

Illiwap : Suivez en temps réel les actualités de la commune : alertes, événements, travaux, infos pratiques...

Téléchargez **gratuitement** l'application Illiwap sur votre smartphone et abonnez-vous à la station de Saint-Jeures.

Un moyen simple et rapide de ne rien manquer !

Les éco-points sont là pour faciliter le tri et préserver notre environnement. Ils sont désormais placés **sous surveillance vidéo**. Merci à chacun de veiller à leur propreté : déposez vos déchets dans les conteneurs appropriés et **ne laissez rien au sol**.

Un geste simple pour un village plus **agréable et respectueux de tous** !

Les conteneurs à textile ne sont actuellement plus collectés par l'organisme en charge.

Merci de ne plus y déposer de vêtements, chaussures ou linge jusqu'à nouvel ordre.

Tout dépôt au sol est considéré comme un **abandon sauvage** et nuit à la propreté de notre commune. Merci de déposer directement vos sacs au magasin :

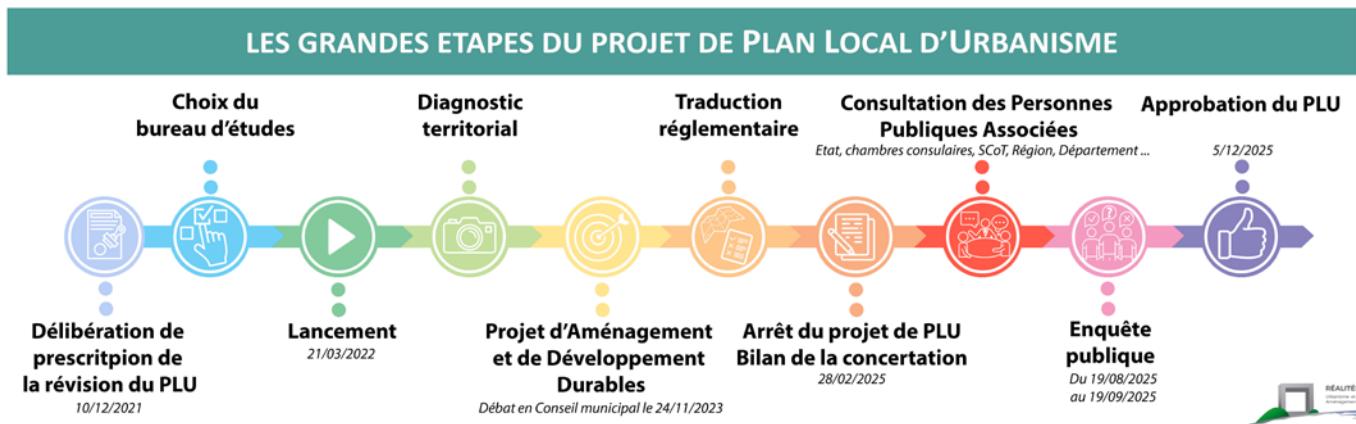
AVI 43 Bouge ta fripe

75 ZA du Fromental, 43200 Yssingeaux

VIE MUNICIPALE

RÉVISION DU PLU

Le PLU est désormais finalisé après plusieurs mois de travail et de concertation. Il entre à présent dans sa phase d'application et servira de référence pour les projets futurs de la commune.



RAPPEL SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Avant de changer l'aspect extérieur de votre maison ou une nouvelle construction **un petit geste administratif peut vous éviter des soucis !**

Toute modification visible depuis l'extérieur – comme la construction d'une véranda, le changement de toiture, le remplacement de fenêtres ou l'agrandissement d'une pièce – nécessite de **déposer une demande d'urbanisme** auprès de la mairie. Selon la nature et l'ampleur des travaux, il peut s'agir :

- d'une déclaration préalable pour les petits travaux,

- d'un permis de construire pour les constructions plus importantes.

Ces démarches permettent de s'assurer que vos projets respectent le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de préserver l'harmonie et la sécurité de notre commune.

Conseil pratique : Avant de commencer vos travaux, passez par la mairie pour vérifier si une autorisation est nécessaire.

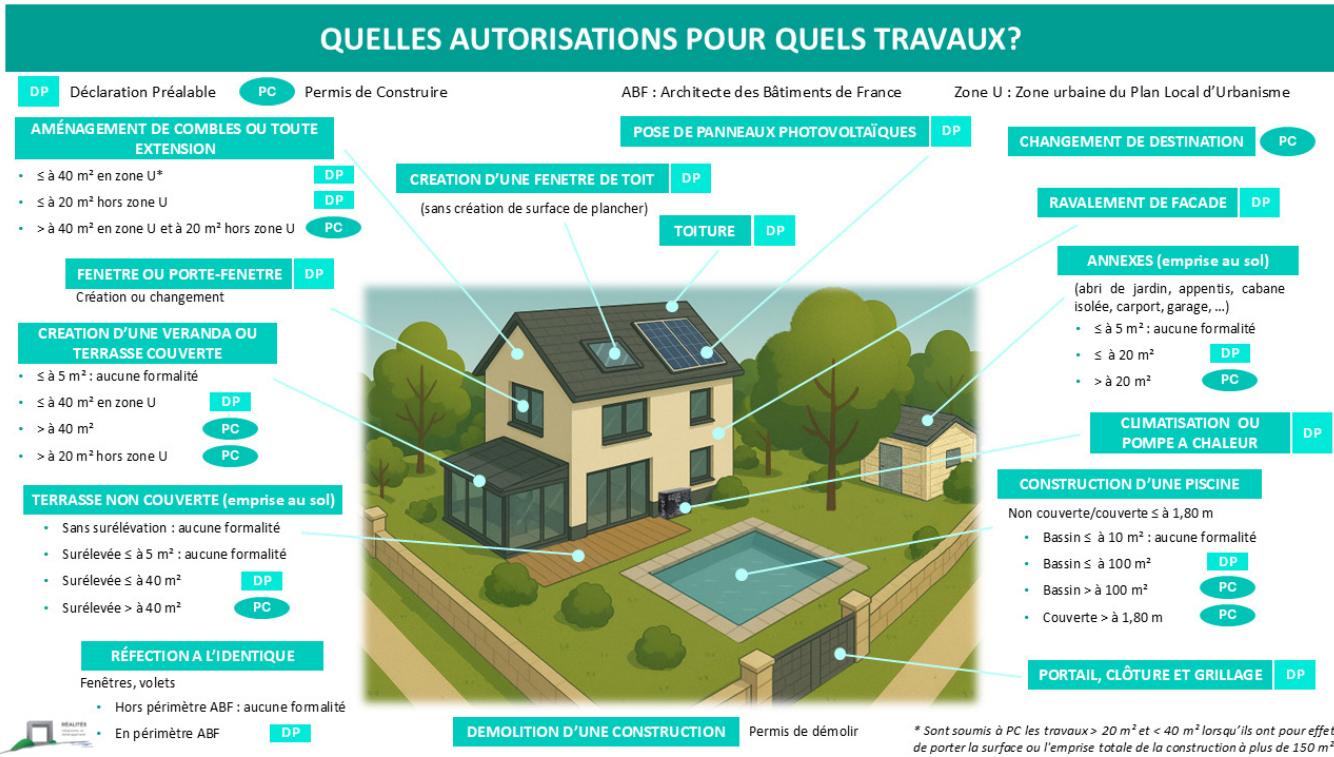
Cela facilitera la réalisation de votre projet en toute tranquillité !



COLIS DE NOËL

En cette fin d'année, un colis de Noël garni de gourmandises est distribué par les membres du Conseil Municipal au domicile de tous les habitants ayant atteint l'âge de 75 ans au 31 décembre.





ARTINOV RÉCOMPENSE L'ENTREPRISE MÉZENK

Le concours Artinov récompense les entreprises dont les capacités d'innovation, de développement et d'adaptation au monde actuel sont les plus marquantes. Ainsi, Artinov valorise la capacité des entreprises artisanales à développer des produits ou services innovants, des process de production repensés, un service client novateur, un management qui sort de l'ordinaire, un impact environnemental réduit.

Cette année le prix du coup de cœur du jury est l'entreprise **Saint-Jeuroise Mézenk de Jacques Vigier** pour son innovation : la gamme de spiritueux sans alcool pour mocktails (cocktails sans alcool).

Jacques VIGIER, œnologue de formation, a débuté sa carrière à Cognac avant d'acquérir de solides compétences techniques, commerciales et managériales dans divers vignobles. Après une expérience réussie dans un groupe industriel du sucre et de l'éthanol, il crée sa propre distillerie.

Son savoir-faire repose sur la sélection de plantes locales — verveine, gentiane jaune, myrtille, serpolet, cistre, cumin des prés... — ainsi que sur la maîtrise de la distillation, de l'affinage et de l'assemblage pour élaborer des spiritueux d'excellence.

Il développe également une gamme de spiritueux « no-low », sans alcool ou à faible degré, répondant à une tendance de consommation plus saine, en adaptant des techniques issues des domaines des arômes et de la chimie.



VIE MUNICIPALE

INFOS EN BREF

Il est rappelé que les cimetières ne sont pas des lieux de dépôt de déchets. Les fleurs fanées, pots cassés ou autres objets doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet.

Merci à chacun de contribuer au maintien de la propreté et du bon ordre des lieux.

Avec l'arrivée de l'hiver, il est important de tailler vos haies et arbres longeant les voies. Cela permet de faciliter le passage des engins de déneigement et d'assurer la sécurité de tous les usagers.

Merci à chacun de veiller à ce que la végétation n'empiète pas sur les trottoirs ou la chaussée !

Tous les jeunes doivent se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent leurs 16 ans.

Cette démarche est obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté, mais aussi pour s'inscrire aux examens (permis de conduire, baccalauréat, etc.).

Rendez-vous en mairie muni(e) d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Les habitants souhaitant bénéficier d'un lot d'affouage pour le printemps 2026 sont invités à s'inscrire en mairie.

L'affouage permet aux habitants de récolter du bois de chauffage dans les parcelles communales, selon le règlement en vigueur.

NOUVELLE MÉDIATHÈQUE DE SAINT-JEURES

Le futur pôle culturel de Saint-Jeures est déjà bien visible, et identifié, avec sa place au cœur du village, à proximité de l'école et de la mairie. Il sera bientôt possible de découvrir les aménagements intérieurs au travers de sa large et haute façade vitrée.

La communauté de communes du Haut-Lignon ayant la compétence dite de « lecture publique », elle emploie les médiathécaires, les professionnelles sont toutefois très soutenues par une fidèle « équipe de bénévoles » du village. Ce nouveau lieu aura une place singulière dans le réseau des médiathèques du Pays-Lecture en proposant des services innovants :

Un espace de jeu « Labo LEGO© » que nous avons déjà testé lors de précédentes éditions de la Fête du Jeu est très attendu du jeune public et des familles. Il sera possible de jouer, construire en permanence avec célèbres briques colorées en libre-service.

Une extension des horaires d'ouverture avec un mode dit autonome grâce à un système informatique Open+. L'équipe des bénévoles et des professionnelles sera bien entendu toujours présente pour assurer la continuité des 11 heures d'ouverture au public. Le système Open+ permettra de proposer une dizaine d'heures complémentaires.

L'expérience sera enrichie d'une mezzanine où les jeunes devraient avoir plaisir à se détendre avec les belles collections de jeux, mangas et livres de la médiathèque.

Le bâtiment comprend également une salle d'environ 40m² où l'équipe des médiathèques du Haut-Lignon proposeront tout au long de l'année des expositions thématiques ou artistiques.



SÉNEÇON DU CAP



Ne pas laisser le séneçon du Cap s'installer à Saint-Jeures

On en voit partout à Yssingeaux, à Saint-Maurice-de-Lignon, à Saint-Julien-Chapteuil, au Puy-en-Velay et tout le long de la RN 88.

Mais on en voit très peu à Saint-Jeures, Araules, Queyrières, le Mazet-Saint-Voy... et ça serait bien que ça reste ainsi.

Toxique et envahissante

Le séneçon du Cap est une espèce exotique, toxique et terriblement envahissante.

- Exotique car elle est originaire d'Afrique du Sud.
- Toxique car elle empoisonne le foie des chevaux et des vaches principalement, pour qui la dose mortelle est atteinte après en avoir consommé 3 à 5 % de leur poids.
- Envahissante car un pied isolé, non arraché, donnera une à des dizaines de pieds au même

endroit l'année d'après, et rapidement des centaines de pieds les années suivantes.

Cette plante, vous l'avez forcément vue, des centaines de fois. Elle est jaune, elle adore les bords de routes et les talus. Elle est même jolie ! Une jolie marguerite jaune, à la tige verte et aux feuilles fines et élancées.

Cette plante, vous avez un pouvoir d'action dessus, en ne la laissant pas se propager à Saint-Jeures. Comment ? En arrachant, avec des gants, ce pied isolé que vous avez repéré l'autre jour. Ok, mais que faut-il en faire ensuite ? Surtout pas le laisser sur place s'il y a des fleurs, car elles vont monter en graines quand même (et oui, la bête est coriace!). Surtout pas le jeter aux déchets verts en déchetterie, car le compost est ensuite récupéré par des agriculteurs, qui risqueraient de voir leurs champs contaminés. Non, il faut tout simplement la mettre dans un sac plastique et la jeter aux ordures ménagères ou la brûler (en respectant la réglementation pour le brûlage).

Et si on la fauche ? Malheureusement c'est une espèce vivace, donc elle repartira sans aucun problème depuis sa racine.

Un réel danger pour les chevaux et les vaches

Depuis 2024, le lycée agricole George Sand d'Yssingeaux montre l'exemple en sensibilisant les élèves à ce problème et en les faisant participer à des campagnes d'arrachage à l'exploitation et au centre équestre du lycée. Une partie des sessions d'arrachage est menée par Flore Pasquier, enseignante de zootechnie et habitante de Saint-Jeures. Le séneçon arraché est stocké petit à petit dans une zone dédiée avant d'être brûlé.

Si le lycée agricole est particulièrement concerné, c'est parce qu'il ne suffit que de 15 à



25 kg ingérés pour tuer un cheval de 500 kg, ou 20 à 35 kg pour tuer une vache de 700 kg. D'autant plus que l'intoxication se fait petit à petit, de façon cumulative

tout au long de la vie de l'animal. Par exemple: 300g ingérés chaque jour pendant 50 jours peuvent tuer un cheval.

Les symptômes n'apparaissent que plusieurs semaines ou mois après le début de l'ingestion : amaigrissement, perte d'appétit, arrêt de la ruminat (pour les vaches), coliques (pour les chevaux) et mort de l'animal. Il n'est donc pas spontané de faire le lien entre le décès de l'animal et ce qu'il a mangé plusieurs mois auparavant...

De plus, contrairement aux idées reçues, certains chevaux ou vaches le mangent sur pied. Mais le plus grand danger reste dans le foin, où le séneçon perd son mauvais goût mais pas sa toxicité... les animaux ne peuvent donc pas du tout le trier.

La plante est également dangereuse pour la biodiversité de la Haute-Loire, car, de par son caractère envahissant, elle prend la place des espèces locales (comme le fait aussi la renouée du Japon par exemple). Originaire d'Afrique du Sud, le soleil et la chaleur ne lui font pas peur. Elle profite donc notamment des épisodes de sécheresse pour se développer... dans les endroits où on la laisse faire.

Des actions à venir

Une réunion d'information sur le séneçon du Cap et d'autres espèces végétales problématiques est prévue au printemps 2026 à la salle du Bru. Elle sera animée par Flore Pasquier et la FREDON (organisme en charge des Espèces Exotiques Envahissantes). Cette réunion abordera la problématique du séneçon du Cap, mais aussi d'autres espèces

toxiques pour les chevaux et les vaches (séneçon de Jacob, érable sycomore, datura...) et d'autres espèces envahissantes et/ou à enjeu pour la santé publique (ambroisie, renouée du Japon...).

Contact :

Flore Pasquier, ingénieur des techniques agricoles et enseignante de zootechnie au lycée agricole George Sand d'Yssingeaux.

flore.pasquier@gmail.com

06 82 11 77 48



CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE

Afin de réguler la population féline et de garantir le bien-être des animaux comme des habitants, la commune va mettre en place, dans les mois à venir, une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, en partenariat avec l'association 30 Millions d'Amis.

Cette opération concernera principalement les lieux-dits des Moulins, de Pouzols et du Bourg, où plusieurs groupes de chats ont été recensés.

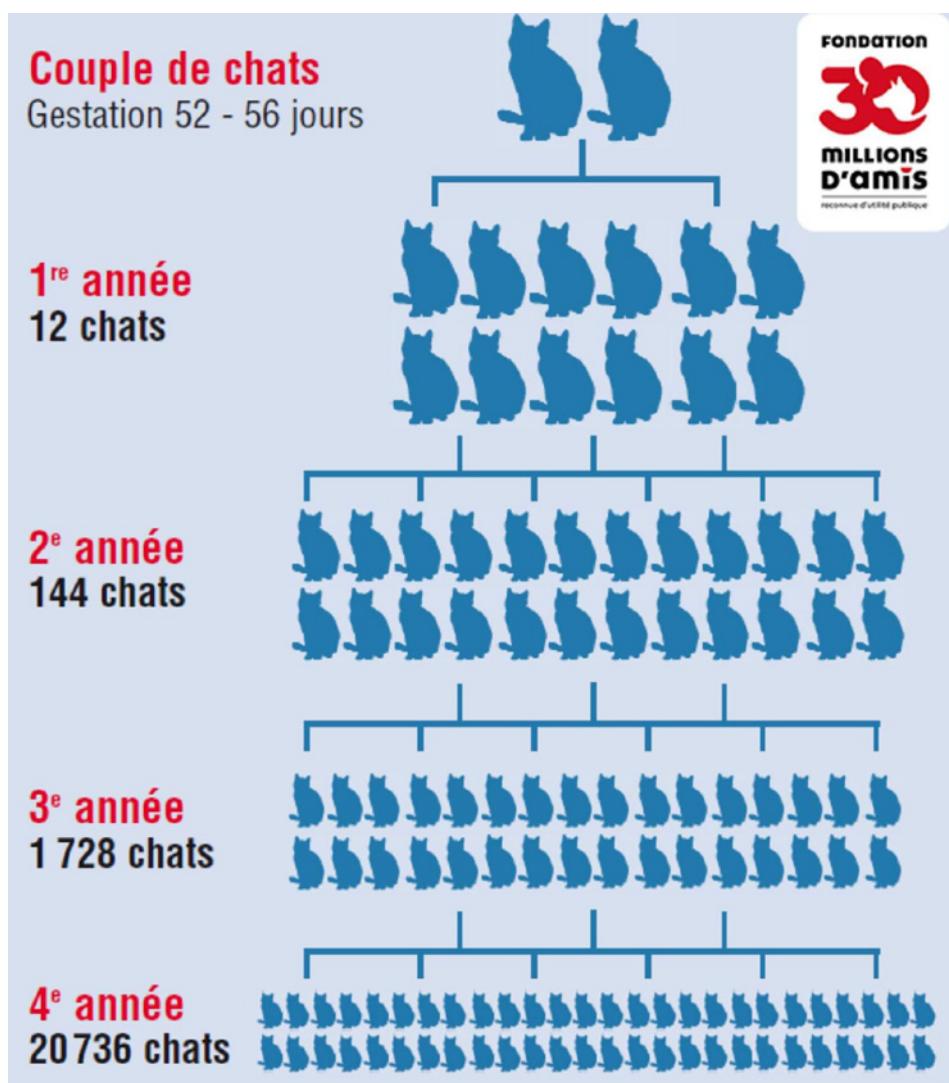
L'objectif est de limiter la prolifération féline afin d'éviter les portées non désirées, les

nuisances et la propagation de maladies.

Les captures seront effectuées par des bénévoles formés et encadrés par des professionnels, dans le respect du bien-être animal. Les chats stérilisés seront ensuite relâchés sur leur lieu de capture, conformément à la réglementation.

Les habitants sont invités à ne pas déplacer ou nourrir les chats errants pendant la période de capture afin de faciliter le bon déroulement de l'opération.

Le moment venu, un arrêté sera pris pour informer la population des dates.



TRAVAUX BARRAGE DE LAVALETTE

Commencé depuis le début de l'année 2025 le chantier de renouvellement des vannes de crues du barrage de Lavalette avance conformément au planning initial. Deux vannes de crue ont déjà été déposées et le montage d'une première vanne neuve va commencer dans les prochains mois.

Ce chantier est très complexe car il comprend de nombreuses contraintes parmi lesquelles :

- l'accès aux vannes qui est difficile et nécessite la mise en place d'un plateau lourd dans l'évacuateur et d'une grue au-dessus du couronnement.
- l'espace de stockage sur site qui est très réduit et ce notamment par la volonté de maintenir une ouverture de la voie à la circulation les après-midi.
- la nécessité de conserver 3 évacuateurs de crues disponibles pour assurer la sécurité de

l'ouvrage.

- la gestion abaissée de la retenue afin de protéger les compagnons et les installations de chantier en cas de crue.

Le chantier devrait se prolonger jusqu'au début de l'année 2027. Par la suite une phase de contrôle et de validation des vannes sera réalisée au fur et à mesure du remplissage du barrage.

Ces travaux représentent un cout très important : 10 millions d'euros. Une fois achevés, ils permettront au barrage de Lavalette de retrouver une gestion plus habituelle avec un remplissage plus important de la retenue. Ceci permettra de fiabiliser cette ressource en eau stratégique et essentielle pour la Métropole de Saint-Etienne et pour les communes du nord-est du département de la Haute-Loire.



SICTOM : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Changement de fréquence de collecte des bacs à ordures ménagères

Nous avons constaté depuis plusieurs mois une diminution du nombre des bacs à collecter. Cela a engendré une réorganisation des fréquences de collecte sur tout le territoire.

Depuis le 30/06/2025, les hameaux de la commune de Saint-Jeures ont connu une diminution de fréquence de collecte :

Lundi Semaine Paire :

Charbonnière, La Jeanne, Le Cros, La Gaillarde, Ribatou, Le Villaret, La Métairie, Fromental

Lundi Semaine Impaire :

Le Suc, Chazeaux, Bacalaine, Darraire, Louette, Montcendreaux, La Bruyette, Pelinac, La Croix de Chapelon, La Chomette, Le Bru, Rioumazel, Le Bourg, Le Fort, La Croix de Pierre, La Rochette, Les Changeas, La Bourlaratte, La Besseat, Couquet, Faurite, La Viallette, Le Debat, Laval, Freycenet, Pierre Grosse, Lotissement Les Bises, Madelonnet, Le Biart, La Bonne Mariotte, Le Fourezon, La Fontaine, Rambaut, Bonnefont, Les Gardes, Les Chaumasses, Côte Chaude, Combe Martin, Salcrupt, Moïse, La Scie, Le Bouchet, Les Ribeyres, Grousson, Les Augiers, Les Moulins, La Grangette, L'Allier, Barantaine, Pouzols, Aleysson, Chante Ousel, Le Fraysse, Vareilles, Vareillettes.

Le site de compostage partagé

Un site de compostage partagé a été installé sur la commune en 2024.

Bien démarrer le compostage partagé c'est suivre quelques étapes clés :

- En juillet 2023 : une réunion publique s'est organisée auprès des habitants afin de faire connaître le projet et d'informer les usagers

sur la pratique du compostage,

- En mars 2024 : l'installation du site de compostage partagé a eu lieu, avec une distribution de bio-seau. Les usagers inscrits pour ce site ont pu commencer à déposer leur déchet de table dans le composteur,
- En octobre 2024 : un 1er transfert du composteur d'apport au composteur en maturation s'est effectué,
- En avril 2025 : un 2e transfert s'est déroulé au printemps.

Plusieurs animations ont été réalisées dans les établissements scolaires (année 2023-2024 et 2024-2025).

Illiwap

Le SICTOM est présent sur Illiwap. Grâce à cette application gratuite et anonyme, vous pouvez être informés en temps réel de tout ce qui concerne la gestion des déchets :

- Changement ou annulation de jours de collecte,
- Conseils de tri,
- Actualités du syndicat.

C'est simple, pratique et gratuit, restez informés sur l'actualité de la collecte dans votre commune !

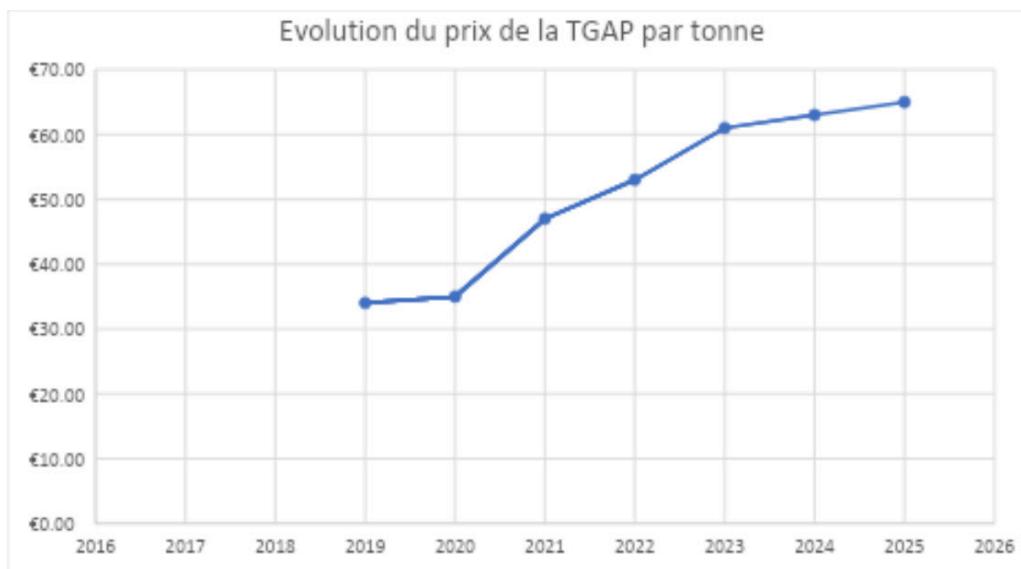
TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique au stockage et à l'incinération des ordures ménagères. Cette taxe doit être payée par les collectivités ayant une activité polluante.

LA TGAP continue d'augmenter en 2025 dans le cadre de la politique nationale de réduction des déchets. En 2019, le prix de la TGAP était de 34€ la tonne. Elle est passée en 2025 à

65€ la tonne, soit une augmentation de 91%. On pourrait atteindre 105€ la tonne d'ici 2030 selon les projections gouvernementales. Cette hausse vise à encourager le tri, le recyclage et la valorisation des déchets. Toutefois, elle peut entraîner une augmentation des coûts

de traitement pour les collectivités et donc, à terme, pour les usagers. Plus que jamais, réduire nos déchets et mieux trier permet de préserver à la fois l'environnement et le budget du syndicat.



A titre d'information, le tonnage d'ordures ménagères du SICTOM en 2024 est de 4 200 tonnes. Au tarif de 2025, cela représente un coût de 273 000€ (soit 10,92€/HT/an/habitant). Selon les prévisions gouvernementales, le même tonnage collecté en 2030 pourrait atteindre la somme de 441 000€ (soit 17,64€/HT/an/habitant).

ÉLECTION : NOUVEAUTÉ SUR LE SCRUTIN

Réforme du scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants. **Qu'est-ce qui change ?**

À partir des élections municipales de mars 2026, les communes de moins de 1 000 habitants adoptent un scrutin de liste proportionnel, paritaire (alternance femmes/hommes) — pour harmoniser leur mode de scrutin avec celui des communes plus grandes.

Le panachage (faire des modifications sur les bulletins : rayer, ajouter des noms, changer l'ordre) **est supprimé** : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes.

Pourquoi cette réforme, trois grands objectifs :

Renforcer la parité : dans les petites communes, les femmes sont sous-représentées (seulement ~37,6 % des élus actuels).

Favoriser la cohésion des équipes municipales : en passant par des listes paritaires plutôt que des candidatures individuelles, on cherche à stabiliser les conseils.

Uniformiser les règles électorales entre toutes les communes, quelle que soit leur taille.

Mode de répartition des sièges : Si une liste obtient plus de 50 % des voix au 1er tour, elle reçoit la moitié des sièges (prime majoritaire).

Le reste des sièges est réparti à la proportionnelle parmi les listes ayant dépassé 5 % des suffrages.

Si aucune liste n'atteint la majorité absolue, un second tour est organisé : seules les listes ayant obtenu au moins 10 % au premier tour peuvent se maintenir, et des fusions de listes sont possibles.

DÉPART EN RETRAITE DE DEUX AGENTS

Dominique Sans et Marie Fayard ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2025.

Vendredi 12 septembre, le maire André Duboeuf les a conviées, entourées de leurs proches, en présence des élus, des employés municipaux et de l'ancien maire Joseph Delolme, pour un moment convivial afin de marquer leur départ.

Marie avait intégré la commune en 1986, lorsque Joseph Delolme avait créé le poste de responsable de la restauration scolaire et de la salle polyvalente. Au fil des années, elle a assuré avec sérieux et dévouement la gestion des repas scolaires et la coordination des activités dans la salle polyvalente, contribuant ainsi au bon fonctionnement du service communal.

Dominique, quant à elle, avait rejoint la mairie en 2000 en tant que secrétaire de mairie. Pendant plus de vingt ans, elle a été un véritable atout de la vie administrative communale. Ses missions étaient multiples : gestion de l'état civil, de l'urbanisme, accueil et information des administrés, appui aux élus dans la mise en œuvre des projets communaux... Elle a

également participé activement à la mise en place et à la gestion de l'Agence Postale Communale (APC), assurant ainsi un service de proximité essentiel pour les habitants.

Les deux maires ont souligné leur professionnalisme et leur adaptabilité au fil des années.

Au cours de cette cérémonie, André Duboeuf a également remis à Marie Fayard la médaille du travail pour 35 ans de service.

La commune adresse à Marie et Dominique ses plus sincères remerciements pour toutes ces années de dévouement et leur souhaite de profiter pleinement d'une retraite bien méritée.



EXPO PHOTOS

L'expo 6x6 Ici au loin s'est tenue à Saint-Jeures du 27 juin au 24 août et a reçu sur le Haut-Lignon 12 500 visiteurs.

Sur le parvis de la mairie, il y avait 4 photographies inédites de Gérard Rondeau et dispersées dans les rues du village, celles de Jean-Marc Vidal, photographe tençois.



NOUVEAU LOGO POUR LA COMMUNE

La mairie est heureuse de vous présenter son nouveau logo, symbole de l'identité et des valeurs de notre commune. Cette modernisation reflète notre volonté de modernisation, tout en affirmant notre attachement à notre patrimoine.

Le nouveau logo a été conçu pour :

- Représenter notre territoire et son patrimoine,
- Valoriser l'identité de la commune, à travers des formes et des couleurs modernes,

- Faciliter la communication sur tous les supports, qu'ils soient numériques ou imprimés.

Il accompagnera désormais tous les documents officiels, publications et supports de communication de la mairie, afin de créer une identité visuelle cohérente et reconnaissable.

Nous espérons que ce nouveau symbole saura vous séduire et renforcer votre sentiment d'appartenance à notre commune.

Le relief emblématique de la commune :

le Lizioix, ainsi que le Mounier. Ces sommets incarnent la nature puissante et préservée du territoire.

Le vert symbolise la nature, au cœur de la commune.

L'oiseau

La silhouette d'une buse évoque la liberté, la hauteur de vue et la qualité de vie offerte par un cadre naturel. Elle renforce l'idée d'un territoire qui respire.

L'eau :

La courbe bleue rappelle les eaux vives du plateau (rivières, ruisseaux) qui traversent la commune. Symbole d'une nature préservée, ainsi que le **patrimoine naturel local**.

Le bleu, en tant que teinte, apporte calme, fiabilité et qualité environnementale.



Typographie :

Manuscrite : à la fois chaleureuse et lisible, elle traduit la proximité et la convivialité. L'italique représente le dynamisme. L'alternance entre styles (classique et manuscrit) crée un équilibre entre institution et vie locale.

Sentier brun + randonneur:

Lie la commune aux grands itinéraires St Jacques et St Régis = accueil, cheminement, dynamisme. La marche symbolise le mouvement, l'ouverture et le lien entre habitants et visiteurs.

Cercle vert :

Le cercle vert symbolise la cohésion, la nature et la continuité entre habitants, territoire et environnement.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL 2025

Voici la liste des principaux travaux et acquisitions pour l'année 2025 :

- Acquisition d'un terrain à proximité du cimetière, à l'entrée de Saint-Jeures côté Tence, pour un montant de 8 260 €.
- Plantation d'arbres dans les cours d'écoles, pour un montant total de 624 €.
- Étude de faisabilité concernant la réfection de la toiture de l'école de Freycenet, 3 720 €.
- Achat d'une porte pour le local des chasseurs, pour un coût de 3 444 €.
- Acquisition d'illuminations de Noël, pour un montant de 2 691 €.
- Achat d'une épareuse pour l'entretien des chemins, pour un montant de 45 600 €.

Travaux de voirie

Des travaux de voirie ont été réalisés sur plusieurs chemins communaux: VC n°62 chemin de Laprat, VC n°23 route de Vareilles, VC n°69 rue de la Combette, VC n°64 chemin des Aubépines, VC n°58 des Augiers et VC n°61 rue de Pélinac. Le montant total s'élève à 190 686 € HT, avec une subvention DETR

de 43 000 €. Les travaux de voirie ainsi que l'enrochement des ponts ont été réalisés par la société Roger Martin Auvergne Rhône-Alpes.

Entretien et réfection

La fourniture de concassé pour la remise en état des chemins suite aux inondations ainsi que des travaux de concassage à la carrière ont été effectués pour d'un montant de 17 315 € HT. Les travaux d'enrochement des ponts de Vareilles et du Rochain ont été réalisés pour un coût de 43 582 € HT, car ils avaient été endommagés suite à la crue du 17 octobre 2024.

Grands travaux d'aménagement

Aménagement des réseaux du hameau de Pélinac, pour un montant de 146 742 € HT, réalisés par l'entreprise SARL Christian Faurie TP.

Réhabilitation de l'adduction d'eau potable entre La Chomette et Pélinac, pour une somme de 186 073 € HT, confiée à l'entreprise Faurie SAS.



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 28 FÉVRIER 2025

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte financier unique 2024 – commune

Au moment de voter ce point, M. le Maire quitte la salle.

Le Compte Financier Unique2024 – Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 604 077.48 € et un déficit d'investissement de 54 639.87 €.

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du compte financier unique 2024 – eau et assainissement

Le Compte Financier Unique 2024 -Eau et Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 24 519.15 € et un excédent d'investissement de 94 226.62 €.

Approuvé à l'unanimité

3. Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion.

Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion. Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL .Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites. En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion.

Approuvé à l'unanimité

4. Convention de mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des demandes de permis et des actes relatifs à l'occupation des sol

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L. 422.1, L. 422.2, L.422-8 et R. 423-15 du Code de l'Urbanisme, la commune de Saint-Jeures étant dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13/04/2007, le Maire délivre au nom de la commune les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol : Permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme b et déclaration préalable. En application de l'article L. 421.2.6 du Code de l'Urbanisme, le Maire peut disposer gratuitement et en tant que de besoin des services extérieurs de l'État pour effectuer l'étude technique de celles des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol sur lesquels il a compétence pour l'instruction et la décision et qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services. Cette mise à disposition est formalisée dans une convention

Approuvé à l'unanimité

5. Travaux d'adduction d'eau potable et réseaux secs du hameau de Pélinac – avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle l'offre faite par le bureau d'étude GEOA pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de l'opération suivante « Eau potable et réseaux secs hameau de Pélinac »

La rémunération devait être calculée à partir du montant estimatif des travaux établi dans la phase AVP au taux de 3,40%.Le montant de l'estimation a été fixé à deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros quarante centimes (289 584,40 euros).Le montant d'honoraires s'élève donc à 9 845,87€ HT.

Approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

6. Réalisation d'une étude de faisabilité pour la refection, l'isolation de la toiture de l'école de Freyzenet et l'implantation de panneaux solaires photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle qu'un audit énergétique et une étude d'opportunité pour l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques ont été réalisés sur le bâtiment accueillant l'école de Freyzenet en partenariat avec l'intercommunalité. L'implantation de panneaux solaires s'avère opportune, aussi bien en autoconsommation sur le bâtiment, qu'en revente. Par ailleurs, la toiture du bâtiment est en mauvais état et l'isolation des combles insuffisante.

La réalisation d'une étude de faisabilité permettrait de déterminer le coût de réfection de la toiture, d'isolation des combles et d'implantation de panneaux solaires.

Dans ce but, une consultation en direct sur devis a été lancée. Cette dernière comprenait :

Tranche ferme sur l'étude du coût de l'opération et des modalités de sa mise en œuvre ;

Tranche optionnelle sur la consultation des entreprises, la réalisation des travaux, leur suivi et l'AMO sur le volet autoconsommation PV, de son implantation à sa mise en fonctionnement.

Quatre bureaux d'études ont été invités à répondre en direct à cette consultation avant le 24 janvier 12h00. 2 équipes de prestataire ont répondu à cet appel d'offre. Suite à l'analyse des offres effectuée et aux échanges avec les prestataires pressentis, il est proposé de retenir l'offre suivante :

PLANAIR + DALMASSO-GRAZIAN

Tranche ferme : 3 100,00 € HT

Tranche optionnelle : 7 900,00 € HT

En parallèle de la tranche ferme, une étude structure devra être menée pour connaître les capacités de la toiture à recevoir des panneaux solaires. Des entreprises locales seront consultées dans ce but. La tranche optionnelle ne sera levée que si la faisabilité de l'opération est avérée et la poursuite de l'opération souhaitée par la commune.

Approuvé à l'unanimité

7. Travaux de voirie 2025 – Résultat appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux de voirie.

Un appel d'offres a été lancé, la commission travaux de voirie a examiné les propositions, trois entreprises ont remis une offre, l'entreprise ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES – Ets MOULIN TP a été retenue pour un montant de 190 686,00 € HT.

Approuvé à l'unanimité

8. Travaux d'aménagement de réseaux bourg de Pélinac - Résultat appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux d'aménagement de réseaux au bourg de Pélinac. Un appel d'offre a été lancé, la commission travaux de voirie a examiné les propositions, cinq entreprises ont remis une offre, l'entreprise CHISTIAN FAURIE TP a été retenue pour un montant de 146 742,50 € HT.

Approuvé à l'unanimité

9. Travaux de sécurisation de l'AEP sur le secteur la Chomette/Pélinac - Résultat appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux de sécurisation de l'AEP sur le secteur la Chomette/Pélinac. Un appel d'offre a été lancé, la commission travaux de voirie a examiné les propositions, quatre entreprises ont remis une offre. Il est décidé de lancer une négociation avec les quatre entreprises.

Approuvé à l'unanimité

10. Fixation de la durée d'amortissement des biens

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Pour rappel, sont considérées

CONSEIL MUNICIPAL

comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de bien, sauf exceptions : Des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans. Des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Approuvé à l'unanimité

11. Bilan de la concertation et arrêt du projet du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 10 décembre 2021 a décidé de mettre en révision le Plan Local d'Urbanisme. L'objectif défini était alors d'avoir un document d'urbanisme compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale révisé en 2017.

Lors de la délibération du 24 novembre 2023, les objectifs ont été complétés afin de prendre en compte les premiers travaux. Plusieurs réunions de travail ont été organisées entre décembre 2023 et janvier 2025, afin d'élaborer les documents réglementaires et de formaliser le PLU. Des réunions de travail ont également été réalisées avec les personnes publiques associées. Plusieurs réunions de travail ont été organisées entre décembre 2023 et janvier 2025, afin d'élaborer les documents réglementaires et de formaliser le PLU. Des réunions de travail ont également été réalisées avec les personnes publiques associées. Le travail réalisé par la commune a été présenté aux personnes publiques associées en septembre 2024. En plus de ces éléments obligatoires, la commune a souhaité mettre à disposition un cahier de concertation.

De nombreux articles de presse ont mentionné la révision du PLU permettant une bonne information des habitants sur la procédure et sur son état d'avancement. La concertation s'est déroulée tout au long de la réalisation des phases d'études de révision générale du PLU. Toutes les modalités de concertation prévues initialement ont été réalisées. Le projet de révision PLU est transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande. Le PLU de Saint-Jeures arrêté sera soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale. A la fin de cette consultation, le PLU sera soumis à l'enquête publique.

12. Subvention aux associations – Année 2025

Monsieur le Maire expose que pour la préparation du budget 2025, il serait nécessaire de fixer le montant des subventions aux associations. Les associations ont fourni leurs demandes par courrier.

Voici ci-dessous les subventions votées :

- FNACA Comité St-JEURES : 122,00 €
- Paroisse St-Jeures (frais de chauffage) : 610,00 €
- Paroisse Freycenet (frais de chauffage) : 610,00 €
- Ecoles Publiques
 - arbre de Noël : 63,00 € / classe
 - voyage scolaire : 63,00 € / classe
 - fournitures matériel pour projet : 17,00 € / élève
- Amicale Laïque : 250,00 €

CONSEIL MUNICIPAL

- TRYSSINGEAUX (Triathlon des Sucs) : 155,00 €
- Club 3ème âge : 155,00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers St-JEURES : 300,00 €
- Batterie fanfare Lizieux-Mézenc : 300.00 €
- Initiatives et Innovations Local du Lizieux (2i2I43) : 1000.00 €
- Association « Plein Lizieux » : 300.00 €
- Association la maison de la bête de Pouzeoue : 4800.00 €

Approuvé à l'unanimité

13. Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Exercice 2025. Alimentation en eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement de réseaux d'eau potable au hameau de Pélinac et des travaux de sécurisation de réseaux AEP secteur La Chomette-Pélinac.

Il présente les projets établis par les bureaux d'étude GEOA et AB2R relatif à ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 126 352,50€ HT pour les travaux d'aménagement de réseaux d'eau potable au hameau de Pélinac et à 106 932,60€ HT pour les travaux de sécurisation du réseau AEP secteur La Chomette-Pélinac.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont les suivants : pour le bureau d'étude AB2R 14 904€ HT pour les travaux de sécurisation de réseaux AEP secteur La Chomette-Pélinac, pour le bureau d'étude GEOA 4 296€ HT pour les travaux d'aménagement de réseaux d'eau potable au hameau de Pélinac. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Etat DETR travaux aménagement de réseaux eau potable au hameau de Pélinac 39 194,55€ (30%)

Agence de l'eau Loire Bretagne 26 129,70€ (20%)

Autofinancement travaux aménagement de réseaux eau potable au hameau de Pélinac 65324,25€ (50%)

Etat DETR travaux de sécurisation du réseau AEP secteur La Chomette-Pélinac 36550,98€ (30%)

Agence de l'eau Loire Bretagne 24 367,32€ (20%)

Autofinancement travaux de sécurisation du réseau AEP secteur La Chomette-Pélinac 60 918,30€ (50%)

Approuvé à l'unanimité

14. Demande de subvention agence de l'eau – travaux réseaux AEP Pélinac et sécurisation du réseau AET la Chomette vers Pélinac.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de réseaux AEP sur le hameau de Pélinac et de sécurisation de réseaux AEP secteur La Chomette-Pélinac.

Il présente les projets établis par les bureaux d'étude GEOA et AB2R relatif à ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 126 352,50€ HT pour les travaux d'aménagement de réseaux d'eau potable au hameau de Pélinac et à 106 932,60€ HT pour les travaux de sécurisation du réseau AEP secteur La Chomette-Pélinac.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont les suivants : pour le bureau d'étude AB2R 14 904€ HT pour les travaux de sécurisation de réseaux AEP secteur La Chomette-Pélinac, pour le bureau d'étude GEOA 4 296€ HT pour les travaux d'aménagement de réseaux d'eau potable au hameau de Pélinac. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Etat DETR travaux aménagement de réseaux eau potable au hameau de Pélinac 39 194,55€ (30%)

Agence de l'eau Loire Bretagne 26 129,70€ (20%)

Autofinancement travaux aménagement de réseaux eau potable au hameau de Pélinac 65 324,25€ (50%)

CONSEIL MUNICIPAL

Etat DETR travaux de sécurisation du réseau AEP secteur La Chomette-Pélinac	36 550,98€ (30%)
Agence de l'eau Loire Bretagne	24 367,32€ (20%)
Autofinancement travaux de sécurisation du réseau AEP secteur La Chomette-Pélinac	60 918,30€ (50%)

Approuvé à l'unanimité

15. Préparation Budget Primitif 2025

A prévoir sur le budget Commune l'enfouissement des réseaux de Pélinac, les travaux de voirie 2025, la réfection de la toiture de l'école de Freycenet, l'acquisition de déco de noël pour le village de Freycenet, changement ampoule éclairage public, réfection des ponts suite au intempéries de novembre (Le Rochain et Vareilles) pour le budget eau : travaux AEP village de Pélinac et travaux de sécurisation de l'AEP secteur La Chomette vers Pélinac.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 4 AVRIL 2025

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 28 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Subvention ADMR 2025

Suite au compte rendu de l'AG de l'ADMR présenté par Mme Schymetzky, le conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 600 € à l'association ADMR de Tence.

Approuvé à l'unanimité

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget Commune

150 000 € de l'excédent de fonctionnement sont affectés à la section d'investissement.

454 077.48 € sont maintenu à la section de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget eau et assainissement

24 519.15 € sont maintenus dans la section de fonctionnement et 94 226.62 € sont conservés dans la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

4. Vote des taux d'imposition 2025

Par délibération en date du 29 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière (bâtie) : 40.92 %

Taxe foncière (non bâtie) : 72.40 %

Taxe d'habitation : 11.93 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

Approuvé à l'unanimité

5. Vote du budget primitif 2025

Après avoir voté le CFU 2024 et statué sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 s'élevant en recettes comme en dépenses à la somme de 1 531 887.36 € en fonctionnement et à 1 164 156.30 € en investissement.

Approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

6. Vote du budget primitif 2025 – Service eau et assainissement

Après avoir voté le CFU 2024 du Service Eaux et Assainissement, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du Service Eaux et Assainissement qui s'élève en recettes comme en dépenses à 270 129.20 € pour la section de fonctionnement et à 494 059.05 € pour la section d'investissement

Approuvé à l'unanimité

7. Travaux de sécurisation de l'AEP de Pélinac – Résultat appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé concernant les travaux de sécurisation de l'AEP de Pélinac, quatre entreprises ont remis une offre. La Commission travaux a examiné les propositions et une négociation a été faite avec les quatre entreprises, à l'issue les négociations ont été examinées. L'offre de l'entreprise FAURIE SAS d'un montant de 186 073,00 € HT. a été retenue.

Approuvé à l'unanimité

8. Délibération portant fixation des plafonds de prise en charge du Compte Personnel de formation (CPF)

Un débat a été mené mais la délibération ne peut être prise car il convient de demander l'avis du Comité Social Territorial du centre de gestion en amont. la prochaine réunion du CST est fixée au 6 mai 2025. La délibération sera proposée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 23 MAI 2025

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 4 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation

Le compte personnel de formation concerne l'ensemble des agents publics, agents titulaires et contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet. L'alimentation s'effectue à hauteur de 25 heures maximum par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 150 heures pour un temps complet. Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 6 mai 2017 Le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation à hauteur de 3 800 euros. Les frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations suivies au titre du CPF ne sont pas pris en charge. Les frais seront à la charge de l'agent.

Approuvé à l'unanimité

2. Demande de subvention exceptionnelle école Saint-Jeures et Freycenet pour classe de découverte

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier des institutrices des écoles de Saint-Jeures et Freycenet qui prévoient d'organiser une classe de découverte afin de travailler sur le thème de la nature au centre d'accueil « AVEA » à Saint-Julien-Chapteuil du 23 au 24 juin 2025 pour les 54 élèves du RPI (22 élèves à Saint-Jeures et 32 élèves à Freycenet) Considérant que le coût total s'élève à 3256 € pour l'école de Freycenet et à 2770,90 € pour l'école de Saint-Jeures les enseignantes sollicitent une subvention exceptionnelle de 20 euros par élève soit 640 euros pour l'école

CONSEIL MUNICIPAL

de Freyzenet et 440 euros pour l'école de Saint-Jeures.

Approuvé à l'unanimité

3. Acte administratif pour régularisation de l'emprise foncière de la route de Freyzenet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la route située lieu-dit « La Triouleyre », pour cela la Commune doit acquérir la parcelle appartenant à Monsieur PLOTON Jérémy section C n°1562 d'une superficie de 1 a 47 ca. Le Conseil Municipal approuve la régularisation de la vente par acte administratif, au prix 1 euro pour la totalité de la parcelle. Désigne le cabinet C FONCIER pour une assistance technique à la rédaction de l'acte administratif correspondant.

Approuvé à l'unanimité

4. Acte administratif pour rétrocession à la commune de la parcelle n° D 2169 lieu-dit « Les Moulins »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la volonté de Madame GONIN Marie Paule souhaitant rétrocéder à la Commune la parcelle située lieu-dit « les Moulins » section D n°2169 d'une superficie totale de 1 a 93 ca. Le Conseil Municipal approuve la rétrocession de voirie par acte administratif, au prix de 1 euro pour la totalité de la parcelle, désigne le cabinet C FONCIER pour une assistance technique à la rédaction de l'acte administratif correspondant.

Approuvé à l'unanimité

5. Tarifs cantine scolaire et garderie à compter du 1er septembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les tarifs des services scolaires. Pour les repas à la cantine scolaire, et pour la garderie, il propose les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2025

Les tarifs cantine :

Repas enfant : 3,70 €

Repas adulte : 6,00 €

Les tarifs garderie restent quant à eux inchangés :

18 € par mois et par enfant

15 € par mois pour le 2ème enfant

13 € par mois pour le 3ème enfant

Approuvé à l'unanimité

6. Vente bâtiment ancien bureau de poste situé parcelle section AB n°188

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de vendre le bâtiment situé section AB n°188 adresse 1 rue du petit pont 43200 SAINT-JEURES d'une surface habitable de 160m². Un mandat de vente a été signé avec le groupe GTI agence de Tence. Une offre d'achat de 70 000 euros a été faite par Monsieur CORREIA Jérôme domicilié à 07310 CHANEAC. Une commission d'Agence d'un montant de 5 000 euros sera due par le vendeur, les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. L'étude de Maître SANIAL, notaire à Yssingeaux est désignée pour rédiger l'acte de vente et accomplir les formalités nécessaires

Approuvé à l'unanimité

7. Crédit d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) via une procédure d'évolution du document d'urbanisme

Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du Code du Patrimoine ;

La commune a engagé la révision du PLU par délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2021.

Le menhir de Saint-Jeures a été inscrit au titre des Monuments Historique le 5 janvier 1989. Il est situé le

CONSEIL MUNICIPAL

long de la RD 18. Il se présente sous la forme d'un bloc grossièrement équarri, de section rectangulaire et d'une hauteur hors sol, de 1m40. Il est surmonté d'une croix moderne en fer forgé. Saisissant l'opportunité de ce nouveau document d'urbanisme et comme le prévoient les articles L. 621-30 et L. 621-31 du Code du patrimoine, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé à la commune la modification du périmètre de protection actuel autour de son monument historique en créant un périmètre délimité des abords. Cette proposition sera soumise à enquête publique conjointement à celle réalisée après arrêt du Plan Local d'Urbanisme par la commune.

Après accord de la commune, ce périmètre délimité des abords permettra de désigner les parties de la commune présentant un intérêt pour l'intégrité de la présentation du monument historique, pour sa conservation et pour sa mise en valeur ainsi que pour la sauvegarde du caractère du centre ancien du village. Considérant que le périmètre délimité des abords :

Désignera les immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ; Se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ;

Sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

Le conseil municipal accepte la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de créer un périmètre délimité des abords sur sa commune.

La procédure doit s'inscrire dans le calendrier de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Approuvé à l'unanimité

8. Avis sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Considérant que le périmètre délimité des abords :

Désignera les immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ; se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ; sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Périmètre Délimité des Abords autour du menhir de Saint-Jeures qui sera soumis à enquête publique, réalisée conjointement à celle de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Approuvé à l'unanimité

9. Emprunt budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal envisage de contracter un emprunt d'un montant de 200 000 euros pour financer des travaux d'adduction d'eau potable, quatre banques ont été consultées. L'offre du Crédit Mutuel, a été retenue avec les conditions suivantes :

- Taux fixe 3,40 %
- Amortissement constant en capital et en intérêts
- Périodicité trimestrielles
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Frais de dossier 0,10% du montant emprunte

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 20 JUIN 2025

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, en l'occurrence « Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de décentralisation des marchés publics avec le

CONSEIL MUNICIPAL

CDG43 ». L'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 23 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de décentralisation des marchés publics avec le CDG 43

Monsieur le Maire expose :

que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT, que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2025. le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires. il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Approuvé à l'unanimité

2. Détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de commune du Haut-Lignon

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal que les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux. Dans la perspective des élections de mars 2026, il est demandé aux communes de fixer le nombre de sièges et la répartition par commune des sièges au conseil communautaire. Monsieur le Maire précise que les communes doivent délibérer avant le 31 août 2025. L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit 2 hypothèses pour déterminer le nombre de sièges des conseils communautaires et leur répartition entre les communes membres, la recomposition dite de « droit commun » et « l'accord local ».

Monsieur le Marie présente une proposition dite « d'accord local » discutée en bureau communautaire et qui a fait l'objet d'une vérification par les services de la Préfecture sur sa conformité :

Communes	Population municipale 2022 selon décret n° 2024-1276 du 31/12/2024	Nbre de sièges «accord local»
Tence	3148	9
Chambon/Lignon	2451	7
Mazet Saint-Voy	1111	4
Saint-Jeures	993	3
Chenereilles	291	1
Mas de Tence	157	1
	8151	25

Approuvé à l'unanimité

3. Demande d'acquisition de terrain de la société SCI COUCEL à la Bourlaratte cadastrée section C N°1493

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Société SCI COUCEL représentée par Monsieur CELLE Stéphane, souhaitant acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit « Bourlaratte » cadastrée section C n°1493 d'une superficie de 392m². Le Conseil Municipal après examen. Décide de vendre la parcelle section C n°1493 d'une superficie de 392m² à la Société SCI COUCEL ayant son siège 120 route de Couquet 43200 Saint-Jeures. Fixe le prix de vente à

2 euros le mètre carré dit que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

4. Travaux d'éclairage public rajout d'une borne PC Place de l'église

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le rajout d'une borne PC sur la place de l'église. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Éclairage de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 4 311,38€ HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit : 4 311,38 x 55% = 2371,26 euros. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subvention association jeunes agriculteurs pour animation des 23 et 24 août

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire et Jeunes Agriculteurs de Tence qui prévoient d'organiser la finale départementale de labour, couplée à l'inter-régional Aubrac et les journées allaitantes les 23 et 25 août 2025 au Mazet-St-Voy au lieu-dit Foumourette. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 500 euros à l'association des Jeunes Agriculteurs pour la manifestation des 23 et 24 août 2025.

Approuvé à l'unanimité

6. Analyse des devis d'enrochements concernant les ponts de Vareilles et du Rochain

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant l'aménagement et l'enrochement des ponts de Vareilles et du Rochain qui avaient subis des dégâts suite aux intempéries du 17 octobre 2024. Trois entreprises ont remis des devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir l'offre de l'entreprise SASU Roger MARTIN AURA – Etablissement Moulin TP pour un montant de 39 662,00€ HT.

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 23 JUILLET 2025

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, en l'occurrence « Délibération relative à l'indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité ». L'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 20 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Demande de subventions pour aménagement de la cour d'école de Saint-Jeures

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement dans la cour d'école de Saint-Jeures. Il présente le projet relatif à ces travaux qui s'élèvent à un montant de 84 085,51 € HT.

Afin de financer ces travaux, la Commune souhaite solliciter plusieurs organismes afin d'obtenir des subventions.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL

Agence Nationale du Sport 25% -----	21 021,37 €
Conseil National de la refondation 25% -----	21 021,37 €
Etat (Fonds Verts) 25% -----	21 021,37 €
Fonds propres 25% -----	21 021,40 €

Approuvé à l'unanimité

2. Validation devis enrochements pont de Vareilles et pont du Rochain

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée concernant l'aménagement et l'enrochement des ponts de Vareilles et du Rochain qui avaient subis des dégâts suite aux intempéries du 17 octobre 2024. Trois entreprises ont remis des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise SASU Roger MARTIN AURA – Établissement Moulin TP pour un montant de 42 382,00€ HT.

Approuvé à l'unanimité

3. Délibération relative à l'indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité

Monsieur le Maire rappelle qu'en principe, le statut de la fonction publique territoriale ne permet pas, pour des congés non pris, de verser une indemnité compensatrice. Néanmoins, la jurisprudence de la cour de justice de l'union européenne et le juge administratif français affirment que, lors d'une cessation de la relation de travail (retraite, décès, mutation...), les congés annuels non pris en raison d'arrêts pour maladie, doivent désormais être indemnisés. L'indemnisation maximale est fixée à 20 jours maximum par année civile pour 5 jours de travail par semaine, L'indemnisation doit être calculée en référence à la rémunération que l'argent aurait normalement perçue s'il avait réellement bénéficié de ses congés annuels. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, pour motifs indépendants de leur volonté

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 26 SEPTEMBRE 2025

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 23 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Crédit emploi permanent pour agent contractuel de droit public

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire indique que la création de l'emploi est justifiée pour le fonctionnement de l'agence communale et aide au secrétariat de mairie. Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif, catégorie C, filière administrative La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 21 heures. M. le Maire précise que la nature des fonctions suivantes : travaux de secrétariat et gestion administrative justifie particulièrement le recours à un agent contractuel.

La rémunération pourra être comprise dans la limite de la grille de rémunération C1.

Approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Approuvé à l'unanimité

3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2024

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement :

Approuvé à l'unanimité

4. Vente ancien bureau de poste situé parcelle section AB n°188, changement d'office notariale.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de vendre le bâtiment situé section AB n°188 adresse 1 rue du petit pont 43200 SAINT-JEURES. Maître SANIAL notaire à Yssingeaux avez été choisi pour rédiger l'acte de vente, mais les délais étant assez longs, et sachant que l'acquéreur voulait prendre possession du bien rapidement, la SELARL « Benjamin ROCHER, Romuald BARBIER et Lucas ROCHER, notaire associés » titulaires d'un office notarial à TENCE à été désignée afin de rédiger l'acte de vente et accomplir les formalités nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEURES 7 NOVEMBRE 2025

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, en l'occurrence « travaux d'éclairage public sur poste Les Moulins Montcendraux » l'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 26 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Tarifs déneigement

Monsieur le Maire rappelle que si des particuliers souhaitent l'intervention d'un chasse-neige sur leur propriété personnelle, ils doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie. Les conditions d'intervention dans la propriété privée seront alors définies. Une participation forfaitaire de 90 € sera demandée

CONSEIL MUNICIPAL

à l'inscription. Pour les déneigeurs intervenant sur la commune le prix de l'heure de déneigement passe à 86 € HT et un forfait de 10 heures soit 860 euros.

Approuvé à l'unanimité

2. Périmètre délimité des abords - Approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le menhir de la croix de pierre est inscrit au titre des Monuments Historiques du menhir de Saint-Jeures depuis le 05/01/1989.

L'Architecte des Bâtiments de France a proposé à la commune la modification du périmètre de protection actuel autour de son monument historique en créant un périmètre délimité des abords. Ce périmètre, qui a reçu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 23 mai 2025, a été soumis à enquête publique simultanément à la révision générale du PLU et au zonage d'assainissement. Lors de cette enquête publique qui s'est déroulé du mardi 19 août 2025 au vendredi 19 septembre 2025 inclus, le projet de périmètre délimité des abords du le menhir de la croix de pierre a fait l'objet de deux observations de la part du public. Monsieur Rémi BOYER ; commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a remis son rapport officiel le 15 octobre 2025. Il émet un avis favorable au projet présenté qui répond au souci d'équilibre entre la préservation des abords du monument historique, la mise en œuvre dans ce périmètre de règles permettant l'aménagement, la restauration des bâtiments existants dont l'image participe à la mise en valeur du patrimoine protégé telles qu'elles seront prescrites par l'Architecte des Bâtiments de France.

Approuvé à l'unanimité

3. Délégation de signature à un membre du Conseil Municipal pour prendre une décision sur une demande d'autorisation d'urbanisme – DP04319925Y0032

S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Monsieur le Maire quitte la séance et n'assiste, ni à la présentation, ni aux débats, ni ne prend part au vote. Monsieur Christian OUILLON, premier adjoint au Maire, est nommé président de séance pour la présente délibération.

L'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». Dans ce cas précis, un membre doit être désigné par une délibération expresse du Conseil municipal pour délivrer les permis ou déclarations préalables à la place du Maire. Madame Josiane DUBOEUF, épouse de Monsieur André DUBOEUF, Maire, a déposé le 1er octobre 2025 une demande de déclaration préalable n°DP04319925Y0032 portant sur la réfection de sa toiture.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer à Monsieur Christian OUILLON une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à la demande de déclaration préalable n°DP04319925Y0032 à laquelle Monsieur le Maire est intéressé au sens de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme.

Approuvé à l'unanimité

4. Aménagement des abords de la médiathèque – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'offre du bureau d'étude GEOA pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de l'opération suivante :

Aménagement des abords de la médiathèque

La rémunération sera calculée à partir du montant estimatif des travaux établi dans la phase AVP au taux de 4%.

Approuvé à l'unanimité

5. Aménagement des abords de la médiathèque – Demande de subvention à la Région au titre du « contrat Région » et au Département au titre des amendes de Police.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre

CONSEIL MUNICIPAL

bénéficier d'un soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du « contrat Région » aménager mon territoire et investir dans ma collectivité. Et auprès du Département au titre des amendes de police.

Il propose donc de solliciter l'aide de la Région et du Département pour l'opération « Aménagement des abords de la médiathèque » dont le coût des travaux est de 105 251,60€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

Région	60 000 €
Département	12 000 €
Emprunt et fonds propres	33 251,60 €

Approuvé à l'unanimité

6. Syndicat Intercommunal de production d'eau potable (SIPEP) : avis sur l'adhésion de la commune d'Araules et validation des projets de statuts modifiés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a transféré les compétences relatives à la production d'eau potable, à la protection de la ressource et à l'assistance technique aux communes membres au Syndicat intercommunal de production d'eau potable (SIPEP), créé en 1993. Le syndicat regroupe actuellement les communes de Beaux, Bessamorel, le Mazet Saint Voy, Retournac, Saint Jeures, Saint Julien du Pinet, Saint Maurice de Lignon et Yssingeaux. Durant les périodes de sécheresse, et notamment au cours de l'année 2022, la commune d'Araules a sollicité le SIPEP pour un approvisionnement ponctuel en eau potable. Depuis plusieurs années, une réflexion commune est engagée afin d'envisager l'adhésion d'Araules au syndicat, dans une logique de cohérence territoriale et de mutualisation des moyens. Par délibération n° 4-2025.26.09 en date du 26 septembre 2025, le comité syndical du SIPEP a approuvé le principe d'intégration de la commune d'Araules et a proposé de nouveaux statuts.

De son côté, par délibération en date du 15 octobre 2025, la commune d'Araules a décidé d'adhérer au SIPEP à compter du 1er janvier 2026 et a validé les projets de statuts modifiés du syndicat. Conformément aux articles L.5211-18 et L.5211-39-2 du code général des collectivités territoriales, et au vu de l'étude d'impact réalisée sur les conséquences techniques et financières de cette intégration, il appartient désormais au conseil municipal d'émettre un avis sur l'adhésion d'Araules et de se prononcer sur la validation des nouveaux statuts du SIPEP.

Approuvé à l'unanimité

7. Travaux d'éclairage public sur poste les Moulins Moncendraux

Suite à un renforcement électrique, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 7 409,63€ HT. Conformément aux décisions prises par son Comité ; le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55%, soit : $7\,409,63 \times 55\% = 4\,075,30\text{€}$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

NAISSANCES

- **Milo, Charles, Victorien ROLLAND SANIAL** : né le 12 janvier, Freycenet
- **Romy, Eugénie, Célestine MOUNIER** : née le 19 mars, Cote Chaude
- **Nikita, Rose, Natihei BESSAYE** : née le 24 mai, Cote Chaude
- **Eva, Louise REYMOND** : née le 20 juin, Madelonnet
- **Timéo REYMOND** : né le 23 juin, La Gaillarde
- **Mathis, Paul, Charly VERDIER** : né le 9 août, Les Bises

MARIAGES

- **Ludovic, Régis, Pierre MOUNIER et Anaïs, Marie, Murielle ODILLE**, le 2 février
- **Cédric, Moana, Alain BESSAYE et Lorène, Chantal, Denis BAUDRY**, le 22 mars
- **Clément, Jean ADREANI et Anne HASSELMANN**, le 19 avril
- **Cyril, Patrick, Jean-Julien MOURY et Aurélie, Géraldine, Marie-Pascale ROCHON**, le 19 avril
- **Benjamin BILLAUD et Emma, Elisa JONAC**, le 30 mai
- **Toky, Nantenaina RASAMISOA et Marie, Emilie CHARREYRON**, le 1er août
- **Pierre-Antoine GACHET et Marianne, Lucie BONNEFOY**, le 2 août

DÉCÈS

- **DURI née CASASOLA Hélène**, le 13 janvier
- **FERRAND née BOISSONNAT Marion**, le 1er mars
- **RUEL née GUILHOT Marcelle**, le 24 mars
- **K'BOURCH Pierre**, le 26 juillet
- **GANZHORN Jean**, le 1er août



Horaires du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale

Du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

Téléphones

- Mairie : 04 71 59 60 76 / Mail : mairie@saintjeures.fr
- Cantine, garderie, gestion salle du Bru : 04 71 59 67 95
 - École publique Saint-Jeures : 04 71 59 67 43
 - École publique Freycenet : 04 71 65 98 41